

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE		
Tél : +32 (0) 10 48 29 63	Fax :	Mail : social.lln.bac@helha.be
HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 45	Fax : +32 (0) 65 40 41 55	Mail : social.mons@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre (HD) 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 13 : Droit et travail social : approches spécifiques			
Code	SOAS2B13AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be) Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be) <u>HELHa Mons - Campus</u> Philippe DUQUENOIS (philippe.duquenois@helha.be) Jean-Michel BRINAERT (jean-michel.brinaert@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre</u> Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)</u> Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise l'acquisition de connaissances théoriques et législatives utiles à l'exercice de la profession d'assistant social au sein de deux champs spécifiques d'intervention que sont le secteur de la justice (maison de justice, prisons, etc.) et le secteur de l'aide à la jeunesse (SAJ, SPJ, etc.).

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités.

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
 - 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIÉTAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
 - 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTÉS UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 - 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Identifier les sources juridiques de référence en utilisant adéquatement la législation relative à la matière enseignée.
- II. Connaître et comprendre les principaux éléments des dispositifs légaux et institutionnels.
- III. Exploiter la législation à partir de situations rencontrées.
- IV. Développer une réflexion critique sur les politiques menées dans chacun des secteurs et les enjeux s'y rapportant.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOAS2B13ASA	Aide et protection de la jeunesse	18 h / 1.5 C
SOAS2B13ASB	Droit pénal	18 h / 1.5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOAS2B13ASA	Aide et protection de la jeunesse	15
SOAS2B13ASB	Droit pénal	15

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 3/60 du Bloc 2.

Principe général : la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent : Aide et protection de la jeunesse 50% Droit pénal 50%

Exceptions

- 1. S'il est constaté un seul échec de 7/20 (ou inférieur à 7/20) dans une activité d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note de 7/20 (ou inférieure à 7/20) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- 2. Dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs –, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- 3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR

(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est prise par le jury de valider l'UE malgré la note d'échec, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre)

Dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE,

pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Aide et protection de la jeunesse			
Code	11_SOAS2B13ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be) Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be)		
Coefficient de pondération	15		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'aide à la jeunesse et la protection de la jeunesse sont des champs d'investigation particulièrement intéressants pour le travailleur social. Les questions y sont nombreuses : Comment négocier l'aide avec un jeune en difficulté, avec sa famille ? L'aide peut-elle être contrainte ? Quel est le mandat des intervenants sociaux ? Un jeune a-t-il le droit à la parole ? Doit-il être d'accord avec les décisions qui le concernent ? Faut-il protéger ou sanctionner les jeunes qui commettent des faits de délinquance ? Qu'est-ce que le travail de prévention ? Quelles actions communautaires développer ? Faut-il placer un jeune en difficulté ou le laisser dans sa famille ? Comment articuler le social et le judiciaire ?

Avec ces quelques exemples, on perçoit déjà que ce secteur est traversé par des questions fondamentales pour le travail social.

Les objectifs du cours sont :

- Connaître et comprendre le contexte historique qui a déterminé l'évolution de la législation en la matière
- Connaître et comprendre les principaux éléments des dispositifs légaux et institutionnels de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.
- Acquérir les connaissances de base liées à cette problématique
- S'approprier le contenu des dispositions légales en la matière
- Acquérir la capacité de faire face aux changements législatifs
- Reconnaître une problématique et y appliquer la solution juridique adéquate
- Amorcer une réflexion critique sur les politiques d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse
- Sensibiliser à une analyse critique des pratiques du secteur et permettre à cet effet la rencontre et le débat à partir de réalités de terrain.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

- Restituer la théorie reçue au cours
- Reconnaître une problématique et la situer dans la théorie étudiée
- Résoudre une problématique ou un questionnement en y apportant la solution juridique à travers un discours rigoureux et clair pour l'usager.
- Identifier les sources juridiques de référence en utilisant adéquatement la législation relative à la matière étudiée
- Trouver dans la source juridique identifiée la réponse au questionnement
- Identifier les acteurs du secteur de l'Aide à la Jeunesse
- Proposer la prise en charge la plus appropriée pour une situation donnée
- Distinguer le vrai du faux dans une liste d'allégations se rapportant à la matière étudiée
- Identifier et analyser les enjeux du secteur

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Volet 1 : dispositifs légaux et institutionnels

- Le contexte historique, de la loi de 1912 au projet de réforme actuel
- L'aide sociale spécialisée
- La protection judiciaire
- Les droits de l'enfant
- Les mesures à l'égard des parents

Volet 2 : Approche critique et concrète de certaines questions qui traversent le secteur à partir de rencontres avec des professionnels.

Démarches d'apprentissage

Le cours est composé de deux volets:

- Un premier volet portant sur les cadres légaux et institutionnels.
- Un deuxième volet portant sur des rencontres avec des professionnels du secteur.

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions-réponses ? verbaliser la pensée pour assimiler

Interrogation orale et ponctuelle sur la matière du cours précédent ? évaluation de ses acquis par l'étudiant-e.

Postulat de départ : un investissement régulier de l'étudiant-e dans son étude, une présence au cours, un respect et une écoute attentive des échanges plus individuels ? « jouer le jeu » ? principe du contrat d'apprentissage

Contrat d'apprentissage=L'étudiant-e est responsable de sa formation, et s'engage à :

- être présent et attentif au cours
- à lire le syllabus avant le cours
- à remettre ses notes en ordre pour le cours suivant
- à travailler régulièrement sa législation de façon à l'utiliser adéquatement lors de l'examen et pendant le cours
- à vérifier après chaque module que la matière est comprise
- à se préparer à répondre aux questions posées dans le cadre des interrogations orales et ponctuelles portant sur la matière vue au cours précédent
- à participer de manière active aux conférences

Il ne sera donné aucune explication par courriel.

Ouvrages de référence

BEERNAERT M.-A., TULKENS Fr., VANDERMEERSCH D., *Code pénal (codes en poche)*, Bruxelles, Bruylant, 17ème édition 2015 ou 16e édition à jour au 1er août 2014. (L'étudiant y trouvera la législation qui concerne ce cours soit la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, le décret/F du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, la loi du 1er mars 2002 relative au placement provisoire de mineurs ayant commis un fait qualifié infraction, ordonnance de la COCOM relative à l'aide à la jeunesse 29/4/2004)

Pour une liste plus complète : voir syllabus

Supports

- Syllabus
- Notes de cours (essentiels, vu la réforme du cadre législatif en cours)
- Législation relative à la matière étudiée
- Participation aux échanges avec les professionnels.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Il s'agit d'un examen écrit qui comprend 2 volets:

-Un volet portant sur la matière du cours

La législation mise à jour peut être utilisée à l'examen. Le code peut être souligné, divisé en sections à l'aide de post it mais il ne peut pas être annoté.

-Un volet portant sur la conférence du 21/11/16 autour des "enjeux de la réforme du Décret de l'Aide à la jeunesse". Pour pouvoir répondre aux questions relatives à ce volet, il faut obligatoirement avoir participé à cette conférence (les présences seront prises).

1ère session

- 50% des points sont attribués en fonction de la connaissance et de la compréhension des dispositifs légaux et institutionnels de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse. Cette partie de l'évaluation repose sur un examen écrit et porte sur une connaissance théorique de la matière. Il est conseillé de se munir de sa législation pour l'examen (volet 1)
- 50% des points sont attribués en lien avec la conférence du 21/11/2016. L'étudiant-e qui n'a pas participé à la conférence se verra attribuer une note de 0/10 pour ce volet. L'étudiant qui n'a pas participé la conférence du 21/11 pour motif légitime (avec justificatif à l'appui), pour raison médicale (avec CM à l'appui) ou pour incompatibilité horaire (tenant compte de son programme individualisé) devra remettre un travail écrit individuel le jour de l'examen. Les modalités de ce travail seront données ultérieurement.

2ème session

Pour le 1er volet, les mêmes critères et modalités sont d'application pour la 2ème session.

Pour le 2e volet, un travail individualisé sera demandé.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

Voir la fiche de l'Unité d'Enseignement

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit pénal			
Code	11_SOAS2B13ASB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be)		
Coefficient de pondération	15		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le droit pénal est défini par de nombreux auteurs comme l'ensemble des dispositions légales qui déterminent les infractions et organisent la réaction sociale face à celles-ci (prévention –répression).

Le droit pénal voit s'affronter deux conceptions opposées : la garantie du respect de l'ordre social, d'une part, et la garantie du respect des droits de l'individu, d'autre part.

Le travailleur social bénéficiant d'une formation polyvalente eu égard à la grande diversité du secteur social voit le cours de droit pénal le préparer notamment aux activités professionnelles du service social secteur justice (maisons de justice, prisons, services d'aide aux victimes...).

Les objectifs du cours sont :

- S'initier aux deux conceptions opposées décrites ci-dessus
- Acquérir les connaissances de base liées à cette problématique
- Comprendre le contenu des dispositions légales en la matière
- Acquérir la capacité de faire face aux changements législatifs par l'apprentissage d'une manipulation du code
- Reconnaître une problématique et d'y appliquer la solution juridique adéquate.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

- Restituer la théorie reçue au cours
- Reconnaître une problématique et la situer dans la théorie étudiée
- Utiliser le vocabulaire juridique adapté à la problématique rencontrée
- Résoudre une situation problème ou un questionnement en y apportant la solution juridique (information, orientation) à travers un discours rigoureux et clair pour l'utilisateur
- Identifier les sources juridiques de référence en utilisant adéquatement le code pénal
- Trouver, dans la source juridique identifiée, la réponse au questionnement
- Distinguer le vrai du faux dans une liste d'allégations se rapportant à la matière étudiée
- Utiliser l'actualité pour illustrer le cours

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- I. Principes fondamentaux du droit pénal

- II. Des infractions et de leur répression en général
- III. Lois particulières

Loi relative à l'internement des personnes.

Loi de 2006 instaurant le TAP et relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine

Loi de 2013 relative aux sanctions administratives communales

IV. Les « sanctions alternatives »

le sursis, la suspension, la probation

la transaction

la médiation pénale

V. Eléments de procédure pénale

Démarches d'apprentissage

- Exposé magistral
- Interrogation orale et ponctuelle sur la matière vue aux cours précédents

Dispositifs d'aide à la réussite

Contrat d'apprentissage. L'étudiant-e est responsable de sa formation, et s'engage à:

- être présent et attentif au cours
- à lire le syllabus avant le cours
- à remettre ses notes en ordre pour le cours suivant
- à travailler régulièrement avec le code pénal de façon à l'utiliser adéquatement lors de l'examen et pendant le cours
- à vérifier après chaque module que la matière est comprise
- à se préparer à répondre aux questions posées dans le cadre des interrogations ponctuelles

Il ne sera donné aucune explication par courriel.

Ouvrages de référence

Voir syllabus

Supports

- Syllabus
- Notes de cours
- *Code pénal* (BEERNAERT M.-A., TULKENS Fr., VANDERMEERSCH D., *Codes en poche ed.* Bruxelles, Bruylant,)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit. Le Code pénal à jour peut être utilisé à l'examen. Il peut être souligné, divisé en sections à l'aide de post it mais il ne peut pas être annoté.

Mêmes modalités et critères pour la 2e session.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						

Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100
----------------------	-----	-----	--	--	-----	-----

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

Voir la fiche de l'Unité d'Enseignement

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE		
Tél : +32 (0) 10 48 29 63	Fax :	Mail : social.ln.bac@helha.be
HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 45	Fax : +32 (0) 65 40 41 55	Mail : social.mons@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre (HD) 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 14 : Droit social			
Code	SOAS2B14AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Laurence MARKEY (laurence.markey@helha.be) Laura BERTRAND (laura.bertrand@helha.be) Nathalie ORBAN (nathalie.orban@helha.be) <u>HELHa Mons - Campus</u> Christophe BEDORET (christophe.bedoret@helha.be) Stéphane HAUTENAUVE (stephane.hautenauve@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre</u> Laurence MARKEY (laurence.markey@helha.be) Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be) Laura BERTRAND (laura.bertrand@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)</u> Laurence MARKEY (laurence.markey@helha.be) Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement contribue à la compréhension du contexte socio-économique, historique et politique dans lequel s'inscrit le droit social afin de cerner les enjeux liés à la protection sociale. A ce titre, elle outille le futur assistant social en tant que garant des droits individuels et collectifs. Elle comporte deux volets, sécurité sociale et droit du travail.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**

- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**

- 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Connaître les mécanismes de couverture et de protection sociale
- II. Cerner les droits et obligations de tout travailleur et assuré social
- III. Trouver des réponses et proposer des solutions dans le cadre de situations concrètes

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOAS2B14ASA Droit social

60 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOAS2B14ASA Droit social

50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 5/60 du Bloc 2.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit social			
Code	11_SOAS2B14ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laurence MARKEY (laurence.markey@helha.be) Laura BERTRAND (laura.bertrand@helha.be) Nathalie ORBAN (nathalie.orban@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

PARTIE 1 : SECURITÉ SOCIALE

Le droit de la sécurité sociale est un outil essentiel de l'assistant-e social-e, assumant son rôle de garant des droits des usagers.

A ce titre, le cours de sécurité sociale traitera des cas particuliers liés à la protection sociale dans une problématique sociale individuelle et collective. Le cours visera également une maîtrise transversale des différents secteurs de la sécurité sociale.

Les objectifs du cours sont :

- acquérir les connaissances de base en droit de la sécurité sociale (travailleurs salariés, indépendants) et être capable de les inscrire dans un contexte historique et politique
- comprendre et analyser un texte juridique et ses éléments constitutifs
- avoir une connaissance des mécanismes de couverture et de protection sociale et donc pouvoir analyser une situation factuelle donnée
- savoir comment actualiser les données législatives et réglementaires

PARTIE 2 : LÉGISLATION DU TRAVAIL

Le droit du travail est, à côté du droit à la sécurité sociale, une composante du droit social. Il régit les relations collectives et individuelles entre les employeurs et les travailleurs.

Les objectifs du cours sont :

- acquérir les connaissances de base du droit du travail tant sans ses aspects collectifs qu'individuels ;
- connaître les acteurs du droit du travail
- comprendre, à partir des textes juridiques les relations individuelles au travail et pouvoir analyser des cas pratiques
- comprendre les mécanismes de la négociation et concertation sociale

Objectifs / Acquis d'apprentissage

PARTIE 1 : SECURITÉ SOCIALE

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de:

- déterminer, en cas de besoin, les législations qui pourraient être appliquées et les conditions d'application de celles-ci :
- situer rapidement les droits et avantages sociaux potentiels du demandeur sur base de son statut, de ses

caractéristiques et de ses besoins :

- définir les principales conditions d'accès aux droits au secteur chômage, assurance maladie invalidité, allocations familiales, accident du travail, pension, revenu d'intégration sociale et aide sociale ;
- se poser les questions clefs : cerner les données individuelles de base nécessaires à un conseil et une orientation adaptés à chaque cas précis
- situer les acteurs compétents pour l'introduction et l'examen d'une demande : auprès de qui introduire la demande, qui examine le droit, qui prend la décision, quel recours possible ?
- rechercher l'information en vue de vérifier son savoir en situation pratique (rigueur indispensable) et de mettre à jour son savoir (évolution constante de la législation).

PARTIE 2 : LÉGISLATION DU TRAVAIL

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable :

- d'avoir une bonne compréhension des relations collectives et individuelles du droit du travail
- d'identifier une problématique liée au droit du travail et d'y apporter une solution juridique adéquate
- de pouvoir rechercher et interpréter une information en droit du travail
- maîtriser les bases de la matière afin de pouvoir l'approfondir de manière personnelle

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

PARTIE 1 : SECURITÉ SOCIALE

Le cours introduit brièvement à l'historique de la sécurité sociale belge, aux institutions de financement et de gestion.

En ce qui concerne les institutions de financement et de gestion : structure et rôle de l'ONSS ; notion de cotisation de l'employeur et du travailleur ; structure et rôle des institutions de gestion des régimes d'assurances (offices nationaux et organismes assureurs).

En ce qui concerne les régimes de sécurité sociale : introduction aux règles juridiques d'assurabilité, d'octroi et de fixation du montant des allocations dans les six régimes de la sécurité sociale (accidents du travail et maladies professionnelles ; assurance maladie-invalidité ; allocations familiales ; chômage ; pensions ; vacances annuelles).

Le cours commentera aussi la question du revenu minimum d'intégration et de l'aide sociale.

La connaissance de ces règles théoriques est ensuite mise en pratique par l'intermédiaire de la résolution de casus où l'étudiant, face à une situation donnée, devra appliquer les règles de droit.

Le cours prend donc soin d'en souligner l'ancrage dans l'histoire politique, économique et sociale des sociétés européennes.

PARTIE 2 : LÉGISLATION DU TRAVAIL

En introduction, après un bref aperçu des origines du droit du travail, le cours s'attachera à développer les sources du droit du travail et leur hiérarchie.

Le cours se subdivisera ensuite en 3 parties :

- les relations collectives de travail (organisations professionnelles, concertation et négociation sociale, produits de la négociation sociale et conflits collectifs) ;
- les relations individuelles de travail (contrat de travail : notion, types, formation, exécution, suspension et rupture) ;
- le bien-être au travail (notion, périmètre et acteurs).

Démarches d'apprentissage

PARTIE 1 : SECURITÉ SOCIALE

- Exposé magistral
- Exercices pratiques à effectuer avant le cours et corrections avec les étudiant-e-s
- session d'exercices permettant de récapituler la matière : cette session est donnée au dernier cours

PARTIE 2 : LÉGISLATION DU TRAVAIL

- Exposé magistral
- Exercices pratiques en cours (certains de ces exercices seront à préparer à l'avance par les étudiant-e-s)

Dispositifs d'aide à la réussite

PARTIE 1 : SECURITÉ SOCIALE

Contrat d'apprentissage. L'étudiant-e est responsable de sa formation. Il/elle s'engage à :

- être présent et attentif au cours
- lire le syllabus avant le cours et préparer les exercices qui lui sont donnés avant le cours
- remettre ses notes en ordre pour le cours suivant
- travailler régulièrement avec la législation de façon à l'utiliser adéquatement lors de l'examen et pendant le cours
- vérifier après chaque module que la matière est comprise
- participer activement à la séance d'exercices

Il ne sera donné aucune explication par mail.

PARTIE 2 : LÉGISLATION DU TRAVAIL

- Présence au cours (développement, compléments de matières et exercices)
- Syllabus
- Les notes de cours
- La législation applicable

L'enseignante aura le souci de susciter des interactions durant le cours.

Ouvrages de référence

PARTIE 1 : SECURITÉ SOCIALE

Le Code de droit de la sécurité sociale 2015-2016, Waterloo, Kluwer, 2016.

PARTIE 2 : LÉGISLATION DU TRAVAIL

Code social - Droit du travail, Waterloo, Kluwer, 2016

Supports

PARTIE 1 : SECURITÉ SOCIALE

- Syllabus
- *Le Code de droit de la sécurité sociale 2015-2016*, Waterloo, Kluwer, 2016.
- Notes de cours

PARTIE 2 : LÉGISLATION DU TRAVAIL

- Syllabus
- Notes de cours
- La loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail
- Power point

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit pour l'ensemble de l'UE Droit Social (deux volets).

L'étudiant-e doit disposer de son Code de droit de la sécurité sociale et de la loi du 3 juillet 1978 qui peuvent être divisés en section à l'aide de cavaliers, les articles peuvent être surlignés. Les seules annotations acceptées sont les renvois à d'autres dispositions légales.

Mêmes modalités et critères en 2e session.

A noter : L'examen étant constitué d'une seule et même épreuve pour les 2 volets de l'UE, aucun report partiel de notes

n'est effectué.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

-

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE		
Tél : +32 (0) 10 48 29 63	Fax :	Mail : social.lln.bac@helha.be
HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 45	Fax : +32 (0) 65 40 41 55	Mail : social.mons@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre (HD) 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 15 : Economie sociale			
Code	SOAS2B15AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Bernard CONTER (bernard.conter@helha.be) <u>HELHa Mons - Campus</u> Isabelle TAILDON (isabelle.taildon@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre</u> Frédéric BERNARD (frederic.bernard@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)</u> Frédéric BERNARD (frederic.bernard@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement contribue à parfaire la compréhension des mécanismes de l'économie et l'analyse de leur impact sur les inégalités sociales. Pour cela, elle propose à l'étudiant de découvrir une autre manière de penser l'activité économique et ses articulations avec le social. Ce faisant, elle pose l'Economie sociale comme une alternative permettant de replacer l'homme au centre de l'activité économique.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 : Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 : Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL

2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies

- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
- 3.1 Construire son identité professionnelle
 - 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
 - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
 - 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
 - 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
 - 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
 - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
 - 8.2 Mener des actions de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation et s'y investir.
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Définir et comprendre le concept d'économie sociale
- II. Expliquer les principes inhérents à l'économie sociale
- III. Identifier sa spécificité au regard des autres courants de pensée économique
- IV. Mesurer l'impact des choix économiques sur les politiques sociales
- V. Apporter une réflexion personnelle et argumentée sur les alternatives qu'offre l'économie sociale

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOAS2B15ASA Economie sociale 48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOAS2B15ASA Economie sociale 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 4/60 du Bloc 2.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Economie sociale			
Code	11_SOAS2B15ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Bernard CONTER (bernard.conter@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours participe aux objectifs généraux de la formation d'assistants sociaux notamment par la compréhension de l'environnement socio-économique et le développement d'un savoir critique.

Les objectifs du cours sont :

- Compréhension des mécanismes fondamentaux de l'économie (en lien avec les autres cours d'économie du cursus)
- Compréhension et analyse des mécanismes producteurs d'inégalités
- Compréhension du rôle régulateur et correcteur de l'Etat

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

- restituer les connaissances acquises au cours
- établir des comparaisons et établir des liens entre les différents thèmes abordés
- exposer sa pensée de façon claire et argumentée
- utiliser les techniques (lecture de graphique, calculs, lecture de tableaux) vues au cours dans des exercices concrets.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours comprend trois parties, correspondants aux objectifs énoncés ci-dessus.

La première partie porte sur les notions de richesse et de bien-être, du rôle de l'Etat et présente l'importance sociale et économique de la protection sociale.

La deuxième partie propose une analyse de l'évolution des politiques économiques en Belgique depuis la seconde guerre mondiale. Il s'agit de montrer les différences d'objectifs et de contenu des politiques au cours du temps afin de construire un regard critique sur les politiques actuelles.

La troisième partie concerne la mesure des inégalités sociales et des limites de l'Etat providence. Les thèmes de l'emploi et de la pauvreté sont abordés en priorité mais d'autres thématiques peuvent également être abordées (école, santé, logement...).

Le cours abordera également des questions d'actualité en lien avec ces grandes parties, et ce, tout au long du cours.

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral et exercices pratiques

Dispositifs d'aide à la réussite

Séances de questions- réponses

Ouvrages de référence

SAVAGE R. (Coord.), *Histoire inédite de l'économie en Belgique de 1945 à nos jours*, Charleroi, Couleur Livres, 2008, (L'autre économie).

(Disponible au centre de documentation de l'Institut).

Supports

Portefeuille de lectures distribué en début d'année et documents d'actualité distribués en cours d'année.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Lors de l'examen, l'étudiant-e devra être capable de :

- restituer les éléments théoriques présentés au cours
- comprendre et utiliser les outils techniques du cours (méthodes de calcul, lectures de tableaux et de graphique)
- sélectionner une source (un graphique ou tableau parmi un ensemble) la plus adéquate pour aborder une problématique
- décrire (objet, période, sujet, unité, période,...), analyser, commenter et comparer les graphiques et tableaux analysés au cours ou des sources similaires
- pour tous ces objets, exprimer sa pensée de façon claire et structurée.
- construire un positionnement personnel et professionnel en regard des faits d'actualité traités au cours.

Mêmes modalités et critères pour chaque période d'évaluation.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE		
Tél : +32 (0) 10 48 29 63	Fax :	Mail : social.lln.bac@helha.be
HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 45	Fax : +32 (0) 65 40 41 55	Mail : social.mons@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre (HD) 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 16 : Méthodologie de la recherche sociale			
Code	SOAS2B16AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Isabelle LACOURT (isabelle.lacourt@helha.be) David LALOY (david.laloy@helha.be) Marie SCHOTS (marie.schots@helha.be) Jean-Claude KNOPS (jean-claude.knops@helha.be) <u>HELHa Mons - Campus</u> Myriam LELEU (myriam.leleu@helha.be) Bernadette WYNANTS (bernadette.wynants@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre</u> Bruno HAUTENNE (bruno.hautenne@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)</u> José Luis PINILLA OBLANCA (jose.luis.pinilla.oblanca@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à l'acquisition de savoir-faire spécifiques permettant de relier le champ de la recherche sociale à la pratique du travail social. Elle permet à l'étudiant d'expérimenter les outils et méthodologies de la recherche utiles à l'analyse des faits sociaux.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**
- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
 - 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
 - 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
 - 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter
- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
 - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
 - 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
 - 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
 - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles

Acquis d'apprentissage visés

- I. Identifier, décrire et appliquer les étapes clés à mettre en place lors de la réalisation d'une recherche sociale
- II. Utiliser les méthodes qualitatives et quantitatives propres à la recherche sociale
- III. Mobiliser et organiser des informations pour en dégager une analyse rigoureuse des faits sociaux
- IV. Tirer les enseignements de la recherche au niveau de la pratique du travail social
- V. Développer un positionnement professionnel à partir de cette analyse

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOAS2B16ASA Méthodologie de la recherche sociale 48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOAS2B16ASA Méthodologie de la recherche sociale 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 4/60 du Bloc 2

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Méthodologie de la recherche sociale			
Code	11_SOAS2B16ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle LACOURT (isabelle.lacourt@helha.be) David LALOY (david.laloy@helha.be) Marie SCHOTS (marie.schots@helha.be) Jean-Claude KNOPS (jean-claude.knops@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

VOLET 1 : APPORT THÉORIQUE

Ce cours se situe dans le prolongement direct du cours d'Introduction à la Démarche de Recherche (IDR) dispensé en B1 et se veut une amorce à l'élaboration d'un TFE (B3).

Dans leur futur métier, les assistants sociaux seront très probablement amenés à utiliser des recherches sociales (voire à en réaliser eux-mêmes). Pour bien les utiliser il est nécessaire de comprendre comment ces recherches ont été réalisées.

Les objectifs du cours sont :

De manière générale, ce cours a pour but d'initier les étudiant-e-s à la démarche scientifique de recherche en Sciences Sociales. Il part d'un pré-supposé général : la recherche déconstruit le social et opère une rupture avec le sens commun. Il va ainsi s'agir de montrer comment cette déconstruction s'opère concrètement.

Le cours est construit autour de cinq objectifs : Amener les étudiant-e-s à :

1. **Comprendre ce que l'on entend par "recherche sociale"** (les objectifs d'une recherche sociale, son utilité, les étapes qui la constituent et les exigences qu'elle requiert).
2. **Définir ce que l'on va chercher** (la question de départ, l'exploration et la problématique de recherche).
3. **Opérationnaliser une problématique de recherche** (définir des hypothèses, construire des concepts et des indicateurs).
4. **Recueillir des données** (définir un échantillon et choisir un mode de recueil de données).
5. **Analyser des données** ("monter en généralité").

VOLET 2 : ATELIERS D'APPLICATION

Le cours de MRS-Volet 2, constitué de 3 Ateliers d'Application, se situe dans le prolongement direct des acquis d'apprentissage développés dans le cours d'Introduction à la Démarche de Recherche (IDR - B1) et se veut, en lien avec "MRS-Volet 1-Apport théorique", une référence de formation pour l'élaboration du TFE (B3).

Les objectifs du cours sont :

Dans sa vie professionnelle future, l'assistant social sera confronté à des résultats de recherches sociales. Ceux-ci seront utilisés pour nourrir des approches et des réflexions, ou encore, pour valider des démarches dans l'activité de travail de l'assistant social.

En lien étroit avec la démarche initiée en « MRS-Volet 1-Apport théorique » concernant la démarche scientifique de recherche en Sciences Sociales, le dispositif de formation en « MRS-Volet 2 », à travers 3 ateliers d'application, permet aux étudiant-e-s de :

- s'approprier pratiquement certains aspects de la démarche scientifique de recherche
- se tester dans leur mise en œuvre
- contribuer à la construction de leur positionnement professionnel.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

VOLET 1 : APPORT THÉORIQUE

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

- Identifier/décrire des étapes-clés qui doivent être mises en place lorsqu'on désire réaliser une recherche en Sciences Sociales
- Définir les concepts et notions relatifs à la démarche de recherche vus au cours (indiqués dans la rubrique "contenu")
- Illustrer ces concepts et notions à partir d'exemples concrets
- Expliquer la manière dont des résultats de recherche ont été produits
- A partir de situations concrètes, évaluer et critiquer des recherches en sciences sociales
- Décrire et illustrer les liens entre le champ de la recherche sociale et celui de la pratique du travail social

VOLET 2 : ATELIERS D'APPLICATION

Les **3 Ateliers d'Application** sont organisés de la manière suivante:

1. Un 1er Atelier consacré à la **construction de la question de départ et à la recherche exploratoire**
2. Un 2ème Atelier consacré à l'**analyse de données chiffrées**
3. Un 3ème Atelier consacré à la **construction du modèle d'analyse** (hypothèse et concepts) **et le recueil des données.**

A l'issue de l'Atelier 1, l'étudiant-e sera capable de :

- sélectionner et recueillir :
 - des sources documentaires (documents écrits et/ou enregistrés),
 - des interviews exploratoires auprès d'interlocuteurs privilégiés,
 - des données statistiques existantes ;
- exploiter le contenu des sources documentaires et interviews : refléter les idées, les conceptions et controverses essentielles par rapport à la question ;
- assurer la vérification et la critique des sources retenues ;
- construire et exprimer un positionnement professionnel à partir des données recueillies ;
- présenter oralement les résultats de la recherche exploratoire.

A l'issue de l'Atelier 2, l'étudiant-e sera capable de :

- analyser des données brutes,
- lire correctement des données chiffrées en termes de signification,
- présenter correctement des données chiffrées,
- critiquer la valeur de données chiffrées.

A l'issue de l'Atelier 3, l'étudiant-e sera capable de :

- formuler une hypothèse centrale qui pourrait être soumise à vérification empirique,
- construire les concepts mis en relation par l'hypothèse,
- délimiter le champ d'investigation,
- choisir et construire (en partie) le ou les instruments de collecte (NB : dans cet atelier 3, les étudiants ne vont plus sur le terrain collecter les données comme dans l'atelier 1).

A l'issue des trois ateliers d'application, l'étudiant-e sera potentiellement capable de s'inscrire dans une dynamique de groupe permettant de réaliser une recherche en sciences sociales. Il sera notamment en capacité de :

- identifier les conditions nécessaires au fonctionnement « efficace » d'un groupe de travail dans le cadre d'une recherche
- identifier les contributions que chaque étudiant-e peut apporter au travail de groupe dans le cadre d'une recherche
- produire une analyse réflexive du mode de fonctionnement d'un groupe dans le cadre d'une recherche

Ces acquis d'apprentissages liés à la dynamique de groupe sont mis au travail via une collaboration avec le cours de Psychologie Sociale.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

VOLET 1 : APPORT THÉORIQUE

1. QU'EST-CE QU'UNE RECHERCHE SOCIALE ?

- 1.1 Les étapes de la recherche
- 1.2 La rupture avec le « sens commun »
- 1.3 Construction
- 1.4 Constatation
- 1.5 Différents types de recherches

2. DEFINIR CE QUE L'ON VA CHERCHER

- 2.1 La question de départ
- 2.2 L'exploration
- 2.3 La problématique

3. OPERATIONNALISER

- 3.1 Définir des hypothèses de recherche
- 3.2 Construire des concepts et des indicateurs

4. RECUEILLIR DES DONNEES

- 4.1 L'entretien de recherche
 - 4.1.1 Différents types d'entretiens
 - 4.1.2 Comment mener un entretien ?
 - 4.1.3 Que faire avec les entretiens ? L'analyse de contenu
 - 4.1.4 Combien de personnes interroger ? L'échantillonnage dans le cadre d'une analyse qualitative
 - 4.1.5. Apports et limites de la méthode de l'entretien
 - 4.1.6 L'entretien collectif
- 4.2. Le questionnaire
 - 4.2.1 L'échantillonnage dans le cadre d'une recherche qui mobilise la méthode du questionnaire
- 4.3 L'observation directe
- 4.4 Parenthèse à propos de l'enquête ethnographique
- 4.5 Un type de recherche particulier : la recherche-action

5. PRESENTER LES RESULTATS ET CONCLUSIONS D'UNE RECHERCHE

VOLET 2 : ATELIERS D'APPLICATION

Selon son intérêt respectif, chaque groupe d'étudiant-e-s travaillera au départ d'un questionnement ayant trait à l'un des secteurs du travail social (aide sociale générale / psycho-pédagogique / aide et protection sociale et judiciaire / médico-social / socio-professionnel / socio-culturel).

Concepts/clés :

Question de départ / Recherche exploratoire / Résumé / Synthèse / Analyse comparative / Questionnement / Données brutes / Tableau de fréquences / Pourcentage / Diagramme en bâtons / Diagramme circulaire / Ligne brisée / Histogramme / Diagramme de dispersion / Interprétation de données chiffrées / Excel / Feuille de calcul / Hypothèse d'explication / Concept / Champ d'investigation / Mode de collecte des données.

Démarches d'apprentissage

VOLET 1 : APPORT THÉORIQUE

- Cours magistral
- Approche inductive
- Approche interactive

- Invitation d'intervenants extérieurs

VOLET 2 : ATELIERS D'APPLICATION

- Travail en groupe de 4 ou 5 étudiant-e-s assistés par un enseignant
- Travail en autonomie inscrit à l'horaire

Dispositifs d'aide à la réussite

VOLET 1 : APPORT THÉORIQUE

- Chaque séance de cours comprend un ou plusieurs exercices permettant aux étudiant-e-s de vérifier leur compréhension de la théorie exposée
- "Examen-blanc" et temps de questions/réponses lors de la dernière séance de cours

VOLET 2 : ATELIERS D'APPLICATION

- Encadrement de chaque groupe par un-e enseignant-e durant une partie des ateliers
- Mise en place d'une collaboration entre le cours de Méthodologie de la Recherche Sociale et le cours de Psychologie Sociale dans le cadre duquel des outils d'analyse et de gestion de la dynamique de groupe sont proposés aux étudiants. Ces outils permettent aux étudiant-e-s d'analyser et de gérer au mieux les conflits qui pourraient survenir au sein des groupes et entraver le bon fonctionnement de ceux-ci dans l'objectif de réussir au mieux les travaux.

Ouvrages de référence

VOLET 1 : APPORT THÉORIQUE

- BARBILLON E., LE ROY J., *Petit manuel méthodologique de l'entretien de recherche. De la problématique à l'analyse*, Paris, Enrick, 2012.
- BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2003.
- BECKER H.S., *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002 (trad. fr.).
- BERTAUX D., *Le récit de vie*, Paris, Nathan, 2005.
- BERTHIER N., *Les techniques d'enquête en Sciences Sociales*, Paris, Armand Colin, 2010.
- BLANCHET A., GOTMAN A., *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*, Paris, Armand Colin, 2009 (2^e édition).
- DEPELTEAU F., *La démarche d'une recherche en sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats*, Bruxelles, De Boeck, 2010.
- GAUTHIER B., *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009.
- GIROUX S., TREMBLAY G., *Méthodologie des sciences humaines. La recherche en action*, Editions du Renouveau Pédagogique, Québec, 2009.
- GRINSCHPOUN M-F., *Construire un projet de recherche en sciences humaines et sociales : une procédure de mise en lien*, Paris, Enrick, 2012.
- KEVASSAY S., *Mémoire de recherche en sciences sociales*, Paris, Vuibert, 2008.
- LIEVRE P., (dir.), *Manuel d'initiation à la recherche en travail social : construire un mémoire professionnel*, Rennes, ENSP, 2006.

VOLET 2 : ATELIERS D'APPLICATION

- BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2003.
- BECKER H.S., *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002.
- BERTHIER N., *Les techniques d'enquête en Sciences Sociales*, Paris, Armand Colin, 2010.
- GIROUX S., TREMBLAY G., *Méthodologie des sciences humaines. La recherche en action*, Québec, Editions du Renouveau Pédagogique, 2009.
- QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., *Manuel de recherche en Sciences Sociales*, Paris, Dunod, 1995.

Supports

VOLET 1 : APPORT THÉORIQUE

- Syllabus
- Notes de cours
- Powerpoint

VOLET 2 : ATELIERS D'APPLICATION

- Bibliothèque-Centre de Documentation (BCD) de l'Institut
- Documents expliquant la nature des travaux demandés pour chaque atelier (édités en format papier et déposés également sur Claroline)
- Notes de cours de l'Apport théorique (Volet 1)
- Liste de centres de documentation spécialisés en Belgique (Classement par thématiques) établie par la BCD de l'Institut et déposée sur Claroline

4. Modalités d'évaluation

Principe

VOLET 1 : APPORT THÉORIQUE

Il s'agit d'un examen écrit comportant 4 questions. Les critères et modalités d'évaluation sont identiques en première et en deuxième session.

Cet examen vise à évaluer :

- La connaissance de la matière.
- La capacité à utiliser cette matière pour l'appliquer à des cas concrets.
- Une attention toute particulière est donnée à l'argumentation des réponses.

Par conséquent, la seule étude "par cœur" de la matière ne permet pas de réussir l'évaluation. La matière doit être comprise et doit pouvoir être appliquée.

Les exercices réalisés au cours sont proches des exercices demandés lors de l'examen et permettent donc de s'y préparer.

Un examen "blanc" sera également organisé lors de la dernière séance de cours.

VOLET 2 : ATELIERS D'APPLICATION

- Un travail écrit est demandé pour chacun des trois ateliers. Un document détaillant les modalités et consignes particulières pour chacun des travaux ainsi que pour la participation attendue à chaque atelier sera remis et expliqué aux étudiant-e-s lors d'une séance collective de présentation et de constitution des groupes de travail; il sera également déposé sur Claroline.
- En janvier, le travail demandé dans le cadre du 1er atelier d'application, fait l'objet d'une évaluation dont le résultat sera joint aux résultats obtenus dans les 2 autres ateliers d'application du 2ème quadrimestre ainsi qu'au volet 1, Apport théorique, du 1er quadrimestre. Les points sont donc conservés en vue de la 1ère session de juin.
- L'évaluation de chaque atelier d'application 1-2-3 intègre la participation obligatoire de l'étudiant-e aux différentes séances de travail qui sont organisées. L'absence injustifiée à une ou plusieurs de ces séances de travail est sanctionnée, pour l'étudiant-e concerné-e, par le retrait de 2 points par séance manquée.
- Par exception au principe ci-dessus, dans l'atelier d'application 1, l'absence injustifiée d'un étudiant-e à la présentation collective du travail par le groupe dont il fait partie équivalra à un zéro pour la partie « intervention personnelle dans la présentation orale du travail de groupe » comme pour la partie « coordination collective de la présentation orale du travail de groupe ».
- Le principe de ces ateliers est que l'implication, la prise en charge et la réalisation des tâches, fixées d'un commun accord au sein du groupe, constitue la démarche attendue de chaque étudiant-e dans le cadre de sa formation et compte-tenu des multiples contraintes que celle-ci comprend. Aussi, quelles que soient les difficultés qui pourraient parfois être rencontrées dans la mise en œuvre collective du travail, chaque travail remis à l'enseignant-e doit reprendre les nom et prénom de chaque étudiant-e faisant officiellement partie du groupe.
- En cas de difficulté avérée au sein d'un groupe, celui-ci prendra contact avec l'enseignant-e-titulaire afin de faire état de la situation. Cette prise de contact doit se faire avant la remise du travail de l'ATAP1.
- Pour chaque atelier d'application, la non-remise de travaux dans les délais prévus, sans justification, entraîne pour l'ensemble du groupe l'attribution de la note « PP » (Pas Présenté) pour non-respect des modalités de travail. Cette note obtenue dans un atelier d'application est englobante des autres résultats éventuellement obtenus en MRS.
- Si un travail individuel est remis d'initiative par un-e étudiant-e qui n'aurait pas participé à une démarche de groupe et

n'aurait donc pas, de ce fait, respecté les consignes fixées, la note de ce travail sera un « PP » (Pas Présenté) pour non-respect des modalités de travail

- En 2e session, l'étudiant-e qui a été ajourné-e au niveau de l'UE-MRS, devra représenter la présentation orale des résultats de la recherche exploratoire et/ou chaque travail correspondant respectivement à l'atelier/aux ateliers dans lequel/lesquels il a échoué.
- Les modalités propres à chacun seront communiquées à l'étudiant-e lors de la consultation des copies dont la date est fixée par l'enseignant-e et communiquée officiellement aux valves. Tout étudiant-e ajourné-e doit donc prendre contact avec l'enseignant-e précisément à ce moment-là. Sauf cas de force majeure dûment avérée, toute autre initiative de l'étudiant-e à ce propos ne sera pas considérée comme recevable.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	40	Exm	60	Exm	100

Eve = Évaluation écrite, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

VOLET 2 : ATELIERS D'APPLICATION

Principe général : la note de l'UE-Méthodologie de la recherche sociale est obtenue par addition des notes obtenues lors des évaluations du volet Apport théorique et du volet Ateliers d'application.

Exception

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans le volet Apport Théorique ou dans l'un des 3 Ateliers d'application, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble du cours (quelle que soit la note obtenue pour l'autre volet ou les autres ateliers).

Le principe général et l'exception en matière de pondération et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

En cas d'ajournement pour l'UE-Méthodologie de la recherche sociale à l'évaluation de septembre, (moins de 10/20 à l'ensemble du cours).

pour le volet Apport Théorique et/ou chacun des 3 Ateliers d'application pour le(s)quel(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR :

il doit représenter en septembre l'évaluation correspondant à ce volet ou Atelier ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de la matière correspondante et voit la note partielle de ce volet ou Atelier maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite du cours);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à ce volet ou Atelier.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE		
Tél : +32 (0) 10 48 29 63	Fax :	Mail : social.ln.bac@helha.be
HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 45	Fax : +32 (0) 65 40 41 55	Mail : social.mons@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre (HD) 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 17 : Philosophie sociale et politique			
Code	SOAS2B17AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Stéphane GODEFROID (stephane.godefroid@helha.be) <u>HELHa Mons - Campus</u> Véronique MARTELAERE (veronique.martelaere@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre</u> Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)</u> Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement contribue à appréhender les enjeux politiques et éthiques de notre société autour des questions telles que la justice, la démocratie, les droits de l'Homme etc. Elle apporte des éléments de connaissance et de compréhension afin de donner le goût et les moyens aux étudiants de prendre part au débat citoyen.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS4 Affirmation, défense et promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

3.1 Construire son identité professionnelle

3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement

- 3.3 Exercer un jugement professionnel.
- 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIÉTAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
- 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**

- 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
- 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Identifier et poser un regard critique sur les différents courants de philosophie sociale et politique
- II. Découvrir et interroger les enjeux politiques et éthiques qui sous-tendent les débats contemporains
- III. S'interroger sur sa place de citoyen et son rôle d'acteur social

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOAS2B17ASA Philosophie sociale et politique 24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOAS2B17ASA Philosophie sociale et politique 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 2.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Philosophie sociale et politique			
Code	11_SOAS2B17ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Stéphane GODEFROID (stephane.godefroid@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Après avoir délimité quelle prise l'homme a sur lui-même en anthropologie philosophique, le cours de philosophie sociale et politique vise à comprendre comment l'homme organise la société afin que celle-ci soit la plus juste possible. Comment et au nom de quel(s) critère(s) il convient de (re-)distribuer les biens (im-)matériels afin que la société soit la plus juste possible ?

Les objectifs du cours sont :

- Introduire à une réflexion philosophique sur l'idée de société juste.
- Si l'action contre l'injustice ou pour la justice est au cœur du travail social, il importe, pour des raisons qui tiennent à son équilibre personnel, à sa responsabilité de citoyen et à la légitimité de ses interventions professionnelles, que le (futur)travailleur social puisse préciser le sens de cette idée, la justifier et en tirer des conséquences normatives (individuelles et collectives).
- Donner à l'étudiant-e le goût et les moyens intellectuels de mener une telle réflexion.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Acquis d'apprentissage visés:

Identifier et poser un regard critique sur les différents courants de philosophie sociale et politique
Découvrir et interroger les enjeux politiques et éthiques qui sous-tendent les débats contemporains
S'interroger sur sa place de citoyen et son rôle d'acteur social

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

- reformuler avec ses mots la pensée des auteurs et des courants analysés au cours
- appliquer les principaux concepts et courants développés au cours à d'autres situations
- les utiliser dans une analyse des enjeux normatifs sous-jacents à des questions socio-politiques
- identifier, décoder et se positionner face aux différents courants de philosophie politique
- justifier un positionnement critique
- démontrer, questionner, argumenter et synthétiser les différents concepts et courants analysés au cours

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Philosophie et politique — La théorie de la justice sociale : une réflexion philosophique sur l'idée de société juste. Les fondements du politique.

2. Le concept de justice
3. L'utilitarisme
4. Libéraux et libertariens
5. L'égalitarisme libéral de John Rawls
6. Le marxisme
7. Les communautariens
8. Cas pratiques : l'immigration, la sécurité sociale, l'adoption par des couples homosexuels, le foulard islamique, l'égalité des chances, etc.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral avec séances plus interactives

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance questions-réponses à l'issue de chaque cours. Préparation à l'examen lors du dernier cours

Ouvrages de référence

Les ouvrages de référence sont nombreux. La liste plus complète sera communiquée dans le cadre du cours.

- BOLTANSKY L., CHIAPELLO E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.
- BOURDIEU P., PASSERON J.-C., *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Minuit, 1964.
- DUMONT L., *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Seuil, 1983.
- FERRY J.-M., LACROIX J., *La pensée politique contemporaine*, Bruxelles, Bruylant, 2000.
- FISCHBACH F., *La production des hommes. Marx avec Spinoza*, Paris, PUF, 2005.
- FISCHBACH F., *Sans objet. Capitalisme, subjectivité, aliénation*, Paris, Vrin, 2009.
- FRASER N., *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, trad. E. Ferrarese, Paris, La Découverte 2011.
- HOBBS T., *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, trad. F. Tricaud et M. Pécharman, Paris, Vrin, 2005.
- HONNETH A., *La réification. Petit traité de Théorie critique*, trad. S. Haber, Paris, Gallimard, 2007.
- HONNETH A., *Les pathologies de la liberté. Une réactualisation de la philosophie du droit de Hegel*, trad. F. Fischbach, Paris, La Découverte, 2008.
- HONNETH A., *La lutte pour la reconnaissance*, trad. P. Rusch, Paris, Cerf, 2010. Legros R., *L'idée d'humanité. Introduction à la phénoménologie*, Paris, Grasset, 1990.
- MANENT P., *Cours familier de philosophie politique*, Paris, Gallimard, 2001.
- MANENT P., *Les libéraux*, Paris, Gallimard, 1986. Manent P., *Naissance de la politique moderne. Machiavel - Hobbes - Rousseau*, Paris, Gallimard, 1997.
- MARX K., *Le capital. Critique de l'économie politique. Livre premier. Le procès de production du capital*, Paris, PUF, 1993.
- MARX K., *Philosophie*. Paris, Gallimard, 1982.
- MICHÉA J.-C., *Impasse Adam Smith. Brèves remarques sur l'impossibilité de dépasser le capitalisme sur sa gauche*, Paris, Flammarion, 2002. Mill J.S., *L'utilitarisme*, trad. G. Tanesse, Paris, Flammarion, 1988.
- NANCY J.-L., *Vérité de la démocratie*, Paris, Galilée, 2008. Nozick R., *Anarchie, Etat et utopie*, trad. E. d'Auzac de Lamartine, Paris, PUF, 1988.
- PLATON, *La République*, trad. R. Baccou, Paris, Flammarion, 1966.
- RAWLS J., *La justice comme équité. Une reformulation de Théorie de la justice*, trad. B. Guillaume, Paris, La Découverte, 2008.
- RAWLS J., *Théorie de la justice*, trad. C. Audard, Paris, Seuil, 1987. Sen A., *L'idée de justice*, trad. P. Chemla et E. Laurent, Paris, Flammarion, 2009.
- SINGER P., *Questions d'éthique pratique*, trad. M. Marcuzzi, Montrouge, Bayard, 1997.
- VAN PARIJS P., ARNSPERGER C., *Ethique économique et sociale*, Paris, La Découverte, 2003.
- VAN PARIJS P., *Qu'est-ce qu'une société juste. Introduction à la pratique de la philosophie politique*, Paris, Seuil, 1991.
- ZAOUI P., *Le libéralisme est-il une sauvagerie ?*, Montrouge, Bayard, 2007.

Supports

Syllabus devant impérativement être complété avec les notes de cours personnelles des étudiants

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit vérifiant d'une part le degré de compréhension des courants analysés au cours et d'autre part la justesse et la pertinence de leur application à des cas pratiques. Les consignes sont identiques pour la seconde session.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

-

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE		
Tél : +32 (0) 10 48 29 63	Fax :	Mail : social.lln.bac@helha.be
HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 45	Fax : +32 (0) 65 40 41 55	Mail : social.mons@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre (HD) 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 18 : Compléments de sciences psychologiques			
Code	SOAS2B18AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Nathalie MAHIEU (nathalie.mahieu@helha.be) Cécile HENRARD (cecile.henrard@helha.be) <u>HELHa Mons - Campus</u> Luc LEDRU (luc.ledru@helha.be) Aurore STRAPPAZON (aurore.strappazon@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre</u> Yves-Hiram HAESVOETS (yves-hiram.haesvoets@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)</u> Yves-Hiram HAESVOETS (yves-hiram.haesvoets@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement contribue à acquérir les connaissances relatives au développement de la personne humaine de sa naissance à l'âge adulte. Elle propose aussi un panorama des différents troubles psychologiques allant des troubles « ordinaires » à la psychopathologie. Elle vise à amener l'étudiant à construire des repères théoriques nécessaires à la compréhension d'un diagnostic clinique et à la conception de l'intervention sociale. Ce faisant, elle permet de circonscrire, questionner et donner les éléments de réflexion sur les concepts de normalité et de pathologique.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
 - 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIÉTAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
 - 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
 - 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
 - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
 - 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTÉS UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTÉS**
 - 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés

Acquis d'apprentissage visés

- I. Identifier et expliquer les concepts théoriques relatifs à la psychologie du développement et à la psychopathologie
- II. Utiliser ces repères pour comprendre les situations individuelles et/ou familiales rencontrées dans la pratique professionnelle
- III. Appréhender le vécu des personnes en souffrance psychique et son incidence sur le plan social
- IV. Identifier et situer les différentes composantes du paysage institutionnel propre au secteur

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOAS2B18ASA	Psychologie du développement	24 h / 2 C
SOAS2B18ASB	Psychopathologie	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOAS2B18ASA	Psychologie du développement	20
SOAS2B18ASB	Psychopathologie	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 4/60 du Bloc 2.

Principe général : la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent : Psychologie du développement 50% Psychopathologie 50%

Exceptions

1. S'il est constaté un seul échec de 7/20 (ou inférieur à 7/20) dans une activité d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note de 7/20 (ou inférieure à 7/20) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. Dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - , la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d' autres activités d'apprentissage composant l'UE).
3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est prise par le jury de valider l'UE malgré la note d'échec, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre)

Dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE,

pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie du développement			
Code	11_SOAS2B18ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Cécile HENRARD (cecile.hennard@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à donner aux étudiant-e-s une "formation de base" en psychologie, ici centrée sur les enjeux développementaux des différents "âges de la vie".

Il s'agit en effet de permettre aux futur-e-s professionnel-le-s du travail social d'alimenter leur réflexion, leur analyse des situations rencontrées avec les usagers et leurs familles, ainsi que le dialogue avec des collègues d'autres disciplines.

Les objectifs du cours sont :

- Permettre aux étudiant-e-s de comprendre et de s'approprier certaines notions de base de psychologie de l'enfant, de l'adolescent, de la personne âgée, de l'approche de la mort et des notions de base de psychologie transculturelle.
- Permettre aux étudiant-e-s de faire des liens entre les notions théoriques abordées et les situations rencontrées dans leur pratique professionnelle (actuelle à travers les stages ou future), et ce à travers des situations cliniques qui seront développées au cours à chaque étape.

Les objectifs au terme de la formation seraient de permettre, dans leur future vie professionnelle, de :

- utiliser les notions théoriques liées aux enjeux développementaux à chaque étape de la vie, pour analyser les situations individuelles ou familiales rencontrées dans sa pratique professionnelle sur le terrain.
- dialoguer avec d'autres professionnels dans une perspective multi-disciplinaire à partir de notions théoriques communes (au sujet par exemple de l'attachement et de ses troubles, des enjeux identitaires de l'adolescence, etc).
- élaborer un projet d'accompagnement ou d'aide qui tienne compte du contexte et de l'histoire de vie de la personne, notamment en menant une réflexion sur soi-même en tant que professionnel dans la relation d'aide.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-) sera capable de :

- expliquer les notions théoriques vues au cours liées aux enjeux développementaux à chaque étape de la vie,
- synthétiser des notions complexes de manière cohérente et précise
- faire des liens entre les diverses parties du cours, repérer les enjeux transversaux aux différentes étapes de développement
- analyser une situation concrète de travail social en lien avec les enjeux développementaux (étude de cas), sur base des notions apprises au cours et proposer des pistes concrètes d'action et /ou de positionnement professionnel dans cette situation particulière.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours aborde les notions suivantes :

- l'attachement dans la période pré et post natale
- les notions psychanalytiques de base en psychologie de l'enfant
- les enjeux développementaux de l'adolescence
- le vieillissement dans une perspective individuelle, familiale et institutionnelle
- l'approche de la mort et le deuil
- une perspective transculturelle sur les enjeux de psychologie de l'enfant et de l'adolescent pré-cités.

Démarches d'apprentissage

Il s'agit d'un cours magistral, en appui sur un syllabus et une présentation Powerpoint.

Le cours est illustré de nombreuses études de cas, d'interventions si possible de professionnels de terrain ainsi que d'extraits de films documentaires qui illustre l'application dans le travail social des notions abordées. La présence aux cours est donc indispensable afin d'avoir un aperçu complet de la matière. Un travail autonome de la part des étudiant-e-s à partir de conférences en lien avec les thématiques abordées au cours peut également être demandé.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiant-e-s disposent dès le début du cours des supports précités. Ils/elles sont invité-e-s à relire leurs notes et syllabus après chaque cours afin de pouvoir poser les questions qui resteraient à éclaircir au début du cours suivant. Une "mise en situation" à partir du questionnaire d'examen d'une année précédente est également proposée à la dernière séance de cours.

Ouvrages de référence

De nombreuses références sont citées tout au long du cours et référencées dans le syllabus.

Nous renvoyons l'étudiant-e vers le site www.yapaka.be (site de la prévention de la maltraitance en communauté française) et notamment à la collection d'ouvrages "Temps d'Arrêt – Lectures" qui est y disponible en ligne.

Les ouvrages suivants en particulier :

- DELION P., *L'enfant hyperactif, son développement et la prédiction de la délinquance*, Bruxelles, Ministère de la Communauté française, 2006, (Temps d'arrêt - Lectures).
- GUEDENEY N., *L'attachement, un lien vital*, Bruxelles, Ministère de la Communauté française, 2010, (Temps d'arrêt - Lectures).
- JEAMMET Ph., *Paradoxes et dépendances à l'adolescence*, Ministère de la Communauté française, 2009, (Temps d'arrêt - Lectures).
- MORO M.-R., *Grandir en situation transculturelle*, Bruxelles, Ministère de la Communauté française, 2010, (Temps d'arrêt - Lectures).
- VANDERLINDEN R., ROEGIERS L., *Prévenir les troubles de la relation autour de la naissance*, Bruxelles, Ministère de la Communauté française, 2005, (Temps d'arrêt - Lectures).

Supports

- Un syllabus est disponible dès le début du cours, et doit être complété par les notes personnelles de l'étudiant-e.
- Une présentation Powerpoint vient soutenir le cours magistral.
- De nombreuses références complémentaires sont accessibles via le site précité : www.yapaka.be

4. Modalités d'évaluation

Principe

1ère session : Examen écrit. Trois types de questions sont posés :

- Questions de "restitution" portant sur les notions théoriques de base abordées au cours ;
- Questions visant à synthétiser les enjeux essentiels d'une notion plus complexe ou à faire des liens entre les diverses

- parties du cours
- Une "mise en situation" de travail social en lien avec les problématiques abordées au cours, par rapport à laquelle l'étudiant doit proposer une analyse et élaborer les bases d'un "positionnement professionnel".

2ème session : Mêmes modalités et critères qu'en première session.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Voir la fiche de l'Unité d'Enseignement

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
 Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychopathologie			
Code	11_SOAS2B18ASB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie MAHIEU (nathalie.mahieu@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les travailleurs sociaux sont de plus en plus fréquemment confrontés, dans les différentes situations au cours desquelles ils établissent une relation d'aide à la personne, à l'expression de souffrances ou de troubles psychiques générés ou aggravés par des difficultés multiples : familiales, sociales, de santé, économiques...

La santé mentale ainsi exprimée dans le champ social nécessite de **construire avec les étudiant-e-s une attitude clinique et des repères dans les situations de rencontre avec des personnes en souffrance psychique.**

Le cours de Psychopathologie aura dès lors pour fil conducteur l'éveil des étudiant-e-s à ce que représente la maladie mentale, à ce qu'elle implique pour ceux qui en souffrent et leur entourage sans qu'elle ne soit connotée du côté du normal ou du pathologique.

Les **objectifs généraux du cours** sont :

- Développer un *regard clinique* des pathologies mentales.
- Définir et construire des repères théoriques nécessaires à la "pratique clinique" (et non pas psychothérapeutique) des travailleurs sociaux.

Les **objectifs spécifiques du cours** sont :

- Permettre aux étudiant-e-s de se repérer dans la terminologie propre au champ de la santé mentale et de la psychiatrie.
- Identifier les influences, les courants et conceptions de l'origine des maladies mentales.
- Circonscrire, questionner et donner les éléments d'une réflexion sur les concepts de normalité et de pathologie mentale.
- Sensibiliser les étudiant-e-s à la prise en compte de la souffrance des personnes.
- Questionner les éléments de la relation entre les intervenants et le sujet en souffrance.
- Apporter les éléments d'une lecture possible de quelques pathologies psychiatriques que le travailleur social est susceptible de rencontrer dans sa pratique quotidienne.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'**étudiant-e** sera capable de :

- Démontrer sa connaissance et sa compréhension des repères théoriques présentés et explicités ;
- Appréhender la maladie mentale en la situant dans un contexte social donné ;
- Adopter un positionnement professionnel qui intègre des éléments de réflexion sur les concepts de normalité et de pathologie ;
- Se réapproprier le contenu du cours pour être en mesure de s'inscrire dans un échange de nature professionnelle à son propos (Qu'en ai-je compris ? Quelles questions cela me pose-t-il ?);

- Concevoir ses interventions en y intégrant sa compréhension du vécu des personnes en souffrance psychique et sa connaissance du cadre institutionnel ;
- Questionner son propre rapport à la folie : en quoi cette folie si étrange m'est-elle en même temps si familière ?

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

A. Cours en auditoire

L'ordre proposé ci-après est susceptible d'être modifié en fonction de la disponibilité des personnes-ressources et/ou de la dynamique même du cours.

- Les travailleurs sociaux confrontés à la souffrance psychique des usagers.
- Le concept de santé mentale : dimensions individuelles et sociales de la souffrance psychique.
- La question de l'a-normalité en santé mentale.
- Les différentes conceptions de l'origine de la maladie mentale.
- La sémiologie des troubles psychiques.
- Tableau clinique de deux maladies mentales.
- Le cadre institutionnel belge : de l'hospitalier à l'ambulatoire, état des lieux et perspectives.
- La place des usagers dans le dispositif de soins.
- Le suicide.

B. Sous réserve de l'opportunité de pouvoir organiser l'événement :

Le "Pt'images mentales" : projection de films/courts métrages réalisés en milieu psychiatrique

Les étudiant-e-s assisteront à la projection de films et/ou de courts métrages réalisés "avec" et non "sur" des personnes en souffrance psychique et qui, par là-même, œuvrent à la déstigmatisation de la maladie mentale.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral régulièrement alimenté par la participation de différents intervenants et le témoignage de personnes qui vivent avec la maladie mentale au quotidien.

Lors de chaque séance de cours, l'enseignante crée les conditions permettant aux étudiant-e-s de mettre en débat les différentes thématiques abordées.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiant-e-s disposent de l'ensemble du syllabus dès le premier cours.

L'enseignante introduit chaque séance de cours par une synthèse de la séance précédente.

Chaque séance de cours se clôture par un temps de questions/réponses portant sur la matière abordée.

Ouvrages de référence

La liste complète des ouvrages figure dans le syllabus. Les sources bibliographiques renseignées ci-après en sont extraites.

Ouvrages

GONCALVES M., "Entre le normal et le pathologique, des interstices pour travailler le social", in *L'assistant social, entre aide et contrôle ?*, Bruxelles, Département social de la Haute Ecole Paul-Henri SPAAK, 2002.

GRANGER B., *La dépression : idées reçues*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2006.

MONESTES J-L., *La schizophrénie : mieux comprendre la maladie et mieux aider la personne*, Paris, Odile Jacob, 2008.

ZARIFIAN E., *Des paradis plein la tête*, Paris, Odile JACOB, 1997.

ZARIFIAN E., *La force de guérir*, Paris, Odile JACOB, 1999.

ZARIFIAN E., *Les jardiniers de la folie*, Paris, Odile JACOB, 2000.

Brochures, revues, articles

BANTUELLE M., LEVEQUE A., "Le suicide, un phénomène dont il convient d'améliorer la connaissance et la qualité des données", in *L'Observatoire*, n°73, 2012, pp. 59-62.

EHRENBERG A., "Les changements de la relation normal-pathologique : à propos de la souffrance psychique et de la santé mentale", in *Esprit*, n°304, mai 2004, pp. 133-156.

JACQUES.P., "Le travailleur social et le psy comme "artisans du bord"", in *Confluences*, n°5, mars 2004, pp. 42-44.

JAEGER.M., "Psychiatrie et travail social : de la confrontation à la coopération", in *Confluences*, n°5, mars 2004, pp. 19-21.

Supports

- Syllabus actualisé (qui ne dispense pas de l'intérêt d'une prise de notes)
- Offre de références bibliographiques
- Récits de situations cliniques
- Extraits de la littérature et de la presse
- Supports vidéo
- Interventions de personnes-ressources

4. Modalités d'évaluation

Principe

Préalable

Le syllabus est le support du cours.

Il reprend de manière synthétique l'ensemble des sujets abordés au fil des séances.

Il est dès lors à noter que la matière sur laquelle porte l'examen en dépasse le contenu.

Tant l'explicitation orale des concepts utilisés, que les exemples illustratifs, les articles, les témoignages, les supports vidéo et la projection des courts métrages font partie intégrante du cours.

1ère session

L'examen est oral. Les critères et modalités d'évaluation seront communiqués aux étudiant-e-s dès les premier cours.

Si l'événement est organisé, la participation des étudiant-e-s à la projection des films/courts métrages (Le "Pt'images mentales") fera l'objet d'une prise des présences. **Tout étudiant absent à l'activité sans motif légitime verra d'emblée la note globale de son examen amputée de 2 points.**

2ème session

L'examen est oral. Les critères et modalités d'évaluation seront communiqués aux étudiant-e-s dès le premier cours.

Le retrait de 2 points en 1ère session résultant de l'absence à la projection des courts métrages **n'est plus d'application.**

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Voir la fiche de l'Unité d'Enseignement

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve	Rue de l'Hocaille 10	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63	Fax :		Mail : social.ln.bac@helha.be
HELHa Mons - Campus	159 Chaussée de Binche	7000	MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45	Fax : +32 (0) 65 40 41 55		Mail : social.mons@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre	134 Rue Trieu Kaisin	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85		Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)	134 Rue Trieu Kaisin	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85		Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 19 : Psychologie sociale			
Code	SOAS2B19AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Harmony GLINNE-DEMARET (harmony.glinne-demaret@helha.be) <u>HELHa Mons - Campus</u> Aurore STRAPPAZON (aurore.strappazon@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre</u> Yves-Hiram HAESVOETS (yves-hiram.haesvoets@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)</u> Yves-Hiram HAESVOETS (yves-hiram.haesvoets@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement contribue à la compréhension des imbrications entre conduites humaines, réalités psychiques et champ social. Elle apporte les éléments théoriques qui permettent une réflexion sur la complexité des conduites humaines dans une dimension collective. Elle vise à amener l'étudiant à s'interroger sur les mécanismes de sa propre participation. Connaître et comprendre les concepts de la psychologie sociale.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

3.1 Construire son identité professionnelle

- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.3 Exercer un jugement professionnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIÉTAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
 - 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
 - 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTÉS UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées

Acquis d'apprentissage visés

- I. Connaître et comprendre les concepts de la psychologie sociale
- II. Détecter et analyser les mécanismes psychosociaux de base
- III. Questionner les fonctionnements individuels et collectifs au regard d'un groupe social spécifique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOAS2B19ASA Psychologie sociale 24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOAS2B19ASA Psychologie sociale 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 2.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie sociale			
Code	11_SOAS2B19ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Harmony GLINNE-DEMARET (harmony.glinne-demaret@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

"La psychologie sociale est la science qui étudie les conduites humaines et les phénomènes sociaux comme des processus relationnels à l'intérieur desquels le psychologique et le collectif sont indissociables". (Fischer, 1997)

Cette activité d'apprentissage vise à doter les étudiant-e-s de grilles d'analyse issues de différents champs de la psychologie sociale, afin de élargir leur compréhension de :

- L'articulation complexe entre la situation personnelle et sociale du bénéficiaire et les comportements qu'il peut adopter;
- La dynamique de la relation d'aide se nouant entre le travailleur social et le bénéficiaire ;
- Les relations intra et inter-groupales dans le travail social collectif.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

- comprendre les principaux concepts de la psychologie sociale.
- identifier et analyser les mécanismes psychosociaux de base à l'œuvre dans le travail social.
- développer un regard critique sur le positionnement du travailleur social dans la relation d'accompagnement, à partir de processus psychosociaux

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Chapitre 1 : Approche historique de la psychologie sociale

Chapitre 2 : Groupes sociaux

Chapitre 3 : Interactions et régulations sociales

Chapitre 4 : Modèles communicationnels

Chapitre 5 : Représentations sociales, préjugés et discrimination

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral
- Appui sur des cas pratiques (vidéos, illustrations,...)

Dispositifs d'aide à la réussite

- A la fin de chaque chapitre, un temps de réappropriation et de réflexion collective est organisé en séance : "comment appliquer les concepts étudiés au métier d'assistant-e social-e ?"
- Lors du dernier cours, une demi-heure est consacrée aux questions/réponses relatives à la matière d'examen
- Des liens sont établis avec l'UE "Méthode de recherche en sciences sociales", permettant aux étudiant-e-s de mettre en pratique certains concepts de la psychologie sociale au sein de leurs groupes de travail respectifs.

Ouvrages de référence

- FISCHER G.N., *La psychologie sociale*, Paris, Ed. du Seuil, 1997.
- FISCHER G.N., *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, 5ème édition, Paris, Dunod, 2015.
- JOSIEN M., *Techniques de communication interpersonnelle*, Paris, Eyrolles, 2014.
- LEGAL J.B. et DELOUVEE S., *Stéréotypes, préjugés et discrimination*, Paris, Dunod, 2008.
- WINKIN Y., *Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain*, Paris, Ed. du Seuil, 2001.

Supports

- Transparents
- Supports vidéo

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit (QCM et questions ouvertes) portant sur toute la matière vue au cours.

L'examen vérifiera :

- la maîtrise des principaux concepts et de mécanismes liés à la psychologie sociale
- la mise en application de ces concepts dans des situations de travail social.

Les supports vidéo et études de cas font partie intégrante de la matière d'examen.

Mêmes consignes pour chaque période d'évaluation.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

-

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE		
Tél : +32 (0) 10 48 29 63	Fax :	Mail : social.ln.bac@helha.be
HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 45	Fax : +32 (0) 65 40 41 55	Mail : social.mons@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre (HD) 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 20 : Sociologie politique			
Code	SOAS2B20AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> David LALOY (david.laloy@helha.be) <u>HELHa Mons - Campus</u> Nathalie COURTOIS (nathalie.courtois@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre</u> Isabelle LACOURT (isabelle.lacourt@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)</u> Isabelle LACOURT (isabelle.lacourt@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à comprendre et analyser sous l'angle sociologique les enjeux contemporains liés aux questions sociales.

Elle vise à mettre en évidence le lien entre les réalités sociales, les réponses politiques et le travail social, tout cela dans une perspective historique.

Elle contribue au développement de la capacité d'analyse critique de l'étudiant

Elle contribue à une meilleure compréhension de notre monde et de la place tenue par les travailleurs sociaux.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS4 Affirmation, défense et promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

3.1 Construire son identité professionnelle

3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement

3.3 Exercer un jugement professionnel.

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution

4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs

4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension

4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.

5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**

6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**

8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Repérer les différentes dimensions d'une situation sociale
- II. Identifier les enjeux à un niveau micro, méso et macro
- III. Décrire et analyser les situations sociales en mobilisant les clés de lecture sociologiques
- IV. Interroger les réponses que la société y apporte
- V. Mettre en lien la démarche théorique et d'analyse avec les pratiques de travail social

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOAS2B20ASA Sociologie politique

36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOAS2B20ASA Sociologie politique

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 3/60 du Bloc 2.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Sociologie politique			
Code	11_SOAS2B20ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	David LALOY (david.laloy@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de sociologie politique donne aux futurs assistants sociaux des outils de :

- **déconstruction** du travail social: remise en question des évidences, du caractère naturel des phénomènes et des problèmes sociaux, des institutions, des pratiques...
- **contextualisation** du travail social: comprendre le travail social à partir de son histoire et en regard du contexte socio-historique dans lequel il s'inscrit.
- **conceptualisation** permettant l'analyse des modèles qui inspirent les politiques sociales actuelles, du travail social et de ses enjeux contemporains.

Les objectifs du cours sont :

- Comprendre la spécificité de l'approche sociologique dans le champ plus général des sciences humaines.
- Comprendre ce qu'est la question sociale et les clés de lecture sociologiques qui permettent de l'analyser.
- Etudier les conditions socio-historiques de l'émergence et de l'évolution de la question sociale et du travail social.
- Etudier les étapes et les modalités de la prise en charge de la question sociale (politiques, action publique et travail social).
- Situer le travail social dans le contexte plus général (contexte culturel, structurel, politico-institutionnel).
- Comprendre les enjeux contemporains du travail social associés aux politiques sociales actuelles.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

- Expliquer et illustrer les principales approches sociologiques de la question sociale et des politiques publiques;
- Mobiliser adéquatement ces concepts et théories pour analyser une réalité sociale, un problème social, une politique publique, un dispositif d'action sociale...
- Mobiliser adéquatement un exemple issu de votre expérience (stage, étude de cas, discours...) pour illustrer ou discuter un concept ou une théorie
- Analyser les enjeux contemporains du travail social et des politiques sociales en utilisant les concepts sociologiques vus pendant l'activité d'apprentissage ;
- Proposer une analyse d'un secteur du travail social ou d'un dispositif politique particulier en respectant les étapes de la démarche sociologique;
- Communiquer par écrit les fruits de la réflexion en respectant les principes de la posture sociologique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Sociologie Politique : Une introduction.

Cette introduction est consacrée à la compréhension de l'objet de la sociologie, de la démarche sociologique et de la posture du sociologue. L'objet de la sociologie politique, qui est un champ de recherche spécifique de la sociologie, est ensuite présenté.

Chapitre 1 - La question sociale chez les auteurs classiques (Durkheim, Weber, Marx).

Le but de ce chapitre est, en premier lieu, d'illustrer la démarche sociologique en mobilisant les recherches et analyses de 3 sociologues fondateurs et, en deuxième lieu, de comprendre en quoi la sociologie a contribué à la mise en lumière de la question sociale.

Chapitre 2 - Analyse de l'émergence d'un problème social et de sa mise à l'agenda politique

Ce chapitre aborde la première étape de l'analyse des politiques publiques, à savoir l'émergence d'un problème social pour lequel des acteurs (citoyens et/ou politiques) estiment qu'une réponse collective est nécessaire. On y abordera différentes approches sociologiques des problèmes sociaux, les acteurs de l'action publique, le processus de mise à l'agenda politique du problème...

Chapitre 3 - Analyse des politiques publiques

Ce chapitre est consacré à l'analyse des réponses politiques aux problèmes sociaux, c'est-à-dire les politiques publiques. On y abordera les éléments constitutifs d'une politique publique et on analysera leur fonctionnement.

Chapitre 4 - La mise en œuvre de l'action publique

Une fois que la politique publique est définie, l'étape suivante consiste à la mettre en œuvre. Différents acteurs interviennent dans cette étape décisive. On analysera les raisons pour lesquelles l'application d'une politique publique ne correspond que rarement à la décision initiale.

Chapitre 5 - L'évaluation des politiques et de l'action publiques

Une étape importante du cycle des politiques publiques consiste en leur évaluation. Les acteurs de l'action publique se dotent d'outils afin d'évaluer si les objectifs de la politique ont bien été atteints. Le but de ce chapitre est de comprendre les ressorts de l'évaluation, mais aussi les tensions autour de cette étape importante.

Chapitre 6 - Analyse de l'Etat Social Actif et des politiques sociales contemporaines

Le but de ce chapitre est de comprendre les logiques transversales des politiques sociales actuelles qui répondent pour une grande partie d'entre elles aux principes de l'Etat Social Actif. Nous analyserons les objectifs de l'Etat Social Actif, les moyens et dispositifs mis en œuvre par l'Etat Social Actif, et enfin les référentiels culturels et les valeurs qui sous-tendent ce modèle d'action publique.

Démarches d'apprentissage

Le cours s'articule autour de plusieurs questions abordées progressivement. A l'aide des ressources fournies par le professeur, les étudiant-e-s devront rédiger leurs réponses et seront accompagné-e-s dans ce travail. L'activité d'apprentissage « Sociologie Politique » donne aux étudiant-e-s l'opportunité d'affiner leurs capacités à développer leur pensée par écrit de manière structurée et logique et de renforcer leurs capacités rédactionnelles. En effet, il s'agit d'une discipline qui nécessite de construire une pensée structurée et articulée. C'est pourquoi les critères d'évaluation portent en partie sur la capacité des étudiant-e-s à « communiquer par écrit les fruits de la réflexion en respectant les principes de la posture sociologique ».

Par qualité rédactionnelle, il ne faut pas entendre uniquement le respect de l'orthographe ou de la grammaire. C'est surtout la capacité à proposer une réponse cohérente, structurée et proposant un enchaînement logique des idées qui sera évaluée. C'est également la capacité à distinguer les différents niveaux de discours autour d'une question qui est importante. C'est enfin la capacité à adopter une posture sociologique, c'est-à-dire un discours prenant distance avec les idées préconçues, les jugements de valeur ou les discours normatifs/prescriptifs. Il s'agit d'un discours qui s'appuie sur des outils conceptuels et théoriques pour mettre en lumière des réalités sociales de manière la plus nuancée, neutre et objective possible.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une série de supports et ressources seront disponibles pour aider les étudiant-e-s à rédiger leurs réponses (cf. supports). Des moments seront prévus durant les séances de cours pour aborder les questions et rédiger les réponses. Les étudiant-e-s auront l'occasion de bénéficier pour cela :

- De moments de travail individuel;

- Du feedback d'autres étudiant-e-s;
- De réflexion en groupe;
- De débats en auditoire...

Les étudiant-e-s sont tenus de remettre au professeur au minimum une réponse à l'une des questions. Le professeur fera un retour général sur les réponses proposées afin d'aider les étudiant-e-s à améliorer leur travail. Attention: le non-respect de cette consigne sera pénalisé par un retrait de deux points à la note finale.

Ouvrages de référence

La liste complète des ouvrages figure dans le syllabus. Les sources bibliographiques renseignées ci-après en sont extraites.

- ASTIER I., "Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale", in *Informations sociales*, 2009/2, N° 152, p. 52-58.
- BARTHOLOME C., VRANCKEN D., "L'accompagnement: un concept au coeur de l'Etat social actif. Le cas des pratiques d'accompagnement des personnes handicapées", in *Pensée Plurielle*, 2005/2, p. 85-95.
- BESSON, G. (2008), *Le développement social local : Significations, complexité et exigences*, L'Harmattan.
- BOUSSAGUET, L. (2009), « Les « faiseuses » d'agenda. Les militantes féministes et l'émergence des abus sexuels sur mineurs en Europe », *Revue française de science politique* 2009/2 (Vol. 59), p. 221-246.
- CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.
- COUSIN O., "Les mutations du travail social : De la transformation du public aux changements dans le mode des prises en charge", in *Sociologie du travail*, n°2, 1996, pp. 141-161.
- CROZIER, M. (1979), *On ne change pas une société par décret*, Paris, Grasset.
- DECHAMPS I., *Le travail social écartelé, pour un chemin praticable entre l'aide et le contrôle*, Namur/Bruxelles, Faculté de Droit des Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix/Vie Ouvrière, Bruxelles, 1994.
- DUBAR C., "La construction sociale de l'insertion professionnelle", in *Education et sociétés*, n° 7, 2001, p. 23-36.
- DUBET F., *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002.
- DONZELOT J., *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Fayard, 1984.
- FRANSSSEN A., "Le sujet au coeur de la nouvelle question sociale", in *La Revue Nouvelle*, n°12, déc. 2003, p. 10-51.
- HAMZAOU M., "La politique sociale différenciée et territorialisée: activation ou ébranlement du social?", in *Travail-Emploi-Formation*, n°4, 2003, pp. 11-25.
- HASSENTEUFEL, P. (2014), *Sociologie Politique : l'action publique*, Armand Colin, 2ème édition.
- ION J., *Le travail social au singulier*, Paris, Dunod, 2006.
- ION J., TRICART J.-P., *Les travailleurs sociaux*, Ed. La Découverte, Paris, 6ème édition, 1998, (Coll. Repères).
- KNOEPFEL P., VARONE F., "Mesurer la performance publique: méfions-nous des terribles simplificateurs", in *Politiques et management public*, vol. 17, n°2, 1999, pp. 123-145.
- LAHIRE B., *L'invention de l'illettrisme*, Paris, Ed. La Découverte, 1999.
- LALOY, D. (2014), « L'évaluation des services sociaux : une pratique empreinte de tensions », *L'Observatoire*, n°82, pp. 5-9.
- MULLER P., "L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique", in *Revue française de science politique*, Vol. 50, n°2, 2000, pp. 189-208.
- ORIANNE J.-F., "Politiques actives d'emploi et professionnels de l'employabilité: critique et clinique", in *Travail-Emploi-Formation*, n°6, 2006, pp. 53-92.
- PALIER B., SUREL Y., "Les « trois I » et l'analyse de l'Etat en action", in *Revue française de science politique*, Vol. 55, n° 1, 2005, pp. 7-32.
- ROSANVALLON P., *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-providence*, Paris, Seuil, 1995.
- VIELLE P., POCHET P., CASSIERS I. (dir.), *L'Etat social actif. Vers un changement de paradigme ?*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang S.A., 2005.
- VRANCKEN D., *Le crépuscule du social*, Bruxelles, Ed. Labor, 2002.

Supports

- Syllabus. Attention! Il ne contiendra que les outils conceptuels et théoriques de la sociologie politique utilisés au cours. Les exemples, illustrations, études de cas seront abordés au cours et à travers les documents accessibles sur Claroline.
- Exposés pendant les séances de cours
- Powerpoints disponibles sur Claroline
- Activités d'appropriation de la matière durant le cours : études de cas, analyse de problèmes sociaux, analyse de politiques publiques...
- Articles, documents, vidéos...
- Prise de notes

4. Modalités d'évaluation

Principe

Un examen écrit comprenant:

- Une ou deux question(s) à préparer au préalable (12 points): les questions vous seront communiquées en temps voulu.
- Une ou plusieurs question(s) non préparée(s) portant sur la matière du cours (8 points).

Attention ! la qualité rédactionnelle des réponses sera prise en compte (4 points) !

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve	Rue de l'Hocaille 10	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63	Fax :		Mail : social.ln.bac@helha.be
HELHa Mons - Campus	159 Chaussée de Binche	7000	MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45	Fax : +32 (0) 65 40 41 55		Mail : social.mons@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre	134 Rue Trieu Kaisin	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85		Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)	134 Rue Trieu Kaisin	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85		Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 21 : Approches spécifiques de travail social			
Code	SOAS2B21AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	54 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Yannick MEULEWAETER (yannick.meulewaeter@helha.be) Marie-Claude LACROIX (marie-claude.lacroix@helha.be) Jean-Emmanuel BARTHELEMY (jean-emmanuel.barthelemy@helha.be) René BEAULIEU (rene.beaulieu@helha.be) Nicole DE KEYSER (nicole.de.keyser@helha.be) Bernadette HEINRICH (bernadette.heinrich@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Paul VERJANS (paul.verjans@helha.be) <u>HELHa Mons - Campus</u> Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be) Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be) Véronique POURVEUR (veronique.pourveur@helha.be) Anne-Marie DUHAYON (anne-marie.duhayon@helha.be) Eric GENOT (eric.genot@helha.be) Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre</u> Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)</u> Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a la particularité de rassembler différentes activités d'apprentissage qui offrent une pluralité de regards et d'approches utiles à une pratique de travail social. Elle donne des repères spécifiques au sein de trois champs que sont la déontologie et l'éthique, la sociologie et la méthodologie. Ces repères vont aider l'étudiant à étoffer son positionnement professionnel et à affiner la mise en place de son intervention.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques

Compétence 2 INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL

- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.3 Exercer un jugement professionnel.
- 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables

Compétence 5 Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.

Compétence 6 ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE

- 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées

Compétence 7 CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES

- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
- 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes

Compétence 8 Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation

- 8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.
- 8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Utiliser les repères apportés pour construire et argumenter un positionnement professionnel
- II. Appliquer les outils théoriques et/ou méthodologiques pour analyser les situations complexes auxquelles les assistants sociaux sont confrontés
- III. Concevoir de manière créative des pistes de solution et/ou d'intervention

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

+ HELHa Louvain-la-

Neuve

SOAS2B21ASA	Déontologie du travail social	15 h / 1.5 C	
SOAS2B21ASB	Ethique du travail social	24 h / 2 C	
SOAS2B21ASC	Pratiques artistiques et travail social	15 h / 1.5 C	

+ HELHa Mons -

Campus

SOAS2B21ASD	Analyse des organisations	24 h / 2 C	
SOAS2B21ASE	Déontologie	12 h / 1 C	
SOAS2B21ASF	Intégration méthodologique	18 h / 2 C	

+ HELHa Montignies-

sur-Sambre

SOAS2B21ASG1	Approfondissement méthodologique: Action collective	15 h / 1.5 C	(opt.)
SOAS2B21ASG2	Approfondissement méthodologie: Travail social individuel	15 h / 1.5 C	(opt.)
SOAS2B21ASH1	Approfondissement sociologique: Sociologie de la famille	15 h / 1.5 C	(opt.)
SOAS2B21ASH2	Approfondissement sociologique: Sociologie de l'interculturalité	15 h / 1.5 C	(opt.)
SOAS2B21ASI	Déontologie de la profession	24 h / 2 C	(opt.)

+ HELHa Montignies-

sur-Sambre (HD)

SOAS2B21ASI	Déontologie de la profession	24 h / 2 C	(opt.)
SOAS2B21ASJ1	Approfondissement méthodologique : Action collective	15 h / 1.5 C	(opt.)
SOAS2B21ASJ2	Approfondissement méthodologique : Travail social individuel	15 h / 1.5 C	(opt.)
SOAS2B21ASK1	Approfondissement sociologique : Sociologie de la famille	15 h / 1.5 C	(opt.)
SOAS2B21ASK2	Approfondissement sociologique : Sociologie de l'interculturalité	15 h / 1.5 C	(opt.)

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Louvain-la-

Neuve

SOAS2B21ASA	Déontologie du travail social	15	
SOAS2B21ASB	Ethique du travail social	20	
SOAS2B21ASC	Pratiques artistiques et travail social	15	

+ HELHa Mons -

Campus

SOAS2B21ASD	Analyse des organisations	20	
SOAS2B21ASE	Déontologie	10	
SOAS2B21ASF	Intégration méthodologique	20	

+ HELHa Montignies-

sur-Sambre

SOAS2B21ASG1	Approfondissement méthodologique: Action collective	15	(opt.)
SOAS2B21ASG2	Approfondissement méthodologie: Travail social individuel	15	(opt.)
SOAS2B21ASH1	Approfondissement sociologique: Sociologie de la famille	15	(opt.)
SOAS2B21ASH2	Approfondissement sociologique: Sociologie de l'interculturalité	15	(opt.)
SOAS2B21ASI	Déontologie de la profession	20	(opt.)

+ HELHa Montignies-

sur-Sambre (HD)

SOAS2B21ASI	Déontologie de la profession	20	(opt.)
SOAS2B21ASJ1	Approfondissement méthodologique : Action collective	15	(opt.)
SOAS2B21ASJ2	Approfondissement méthodologique : Travail social individuel	15	(opt.)
SOAS2B21ASK1	Approfondissement sociologique : Sociologie de la famille	15	(opt.)
SOAS2B21ASK2	Approfondissement sociologique : Sociologie de l'interculturalité	15	(opt.)

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 5/60 du Bloc 2.

Principe général : la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions

1. S'il est constaté un seul échec de 7/20 (ou inférieur à 7/20) dans une activité d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note de 7/20 (ou inférieure à 7/20) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. Dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - , la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d' autres activités d'apprentissage composant l'UE).
3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est prise par le jury de valider l'UE malgré la note d'échec, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre)

Dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE,

pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Déontologie du travail social			
Code	11_SOAS2B21ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie-Claude LACROIX (marie-claude.lacroix@helha.be) Jean-Emmanuel BARTHELEMY (jean-emmanuel.barthelemy@helha.be)		
Coefficient de pondération	15		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours permet aux étudiant-e-s, d'une part, de découvrir et d'utiliser les références juridiques et déontologiques de base utiles à la pratique du travail social et, d'autre part, de les sensibiliser à l'importance et à la spécificité du questionnement déontologique en travail social (notamment quant à ce qui le distingue du questionnement méthodologique). Il leur donne ainsi des repères déontologiques pour baliser leur pratique professionnelle.

Ces repères sont travaillés à partir de situations cliniques présentées par des professionnels dans une démarche réflexive en prenant en considération les dimensions déontologiques, dans leur rapport au droit et à l'éthique au travers de la construction rigoureuse d'un raisonnement.

Le cours vise à favoriser l'émergence et la construction d'un positionnement professionnel.

Les objectifs du cours sont :

- définir et comprendre la déontologie, en tant que norme de comportement dans le milieu du travail social.
- clarifier les règles déontologiques, leur place dans la hiérarchie des normes, leurs rôles et les sanctions éventuelles en cas de manquement.
- définir le secret professionnel, son fondement légal et déontologique - Les dérogations au secret professionnel
- sensibiliser à une analyse critique des situations complexes auxquelles les professionnels du travail social sont confrontés.
- exercer les capacités de réflexion, d'analyse et de construction d'un raisonnement qui précède une action en travaillant sur des situations concrètes.
- utiliser, construire et expérimenter des grilles de lecture appliquées à des situations professionnelles en tenant compte du cadre dans lequel elles s'inscrivent.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

- Définir le secret professionnel et ses exceptions
- Identifier les repères déontologiques, et leur rapport à l'éthique, pour interroger sa pratique de travail social
- Analyser des situations dans différents secteurs en identifiant clairement le contexte, les acteurs, les champs de références normatives adéquats afin de construire des raisonnements et des pistes potentielles d'action.
- Développer un point de vue déontologique et l'argumenter de manière logique en utilisant les références légales et déontologiques appropriées. Et ce, afin de proposer des pistes d'intervention
- Retirer de ce travail de réflexivité des vigilances pour sa pratique en travail social

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Histoire, fonction et statut des codes de déontologie
- Approche transversale des différents textes de référence (lois, chartes, codes de déontologie), les préoccupations qu'ils visent à rencontrer, leurs orientations et spécificités
- Définition du secret professionnel, de son sens et de sa portée
- Exercices approfondis relatifs au secret professionnel
- Exercices de réflexion, d'analyse et d'argumentation sur des situations pratiques issues de différents secteurs du travail social

Démarches d'apprentissage

Le cours se déroule en différentes étapes :

- Exposés sur les matières concernant la déontologie
- Cours magistral sur le secret professionnel
- Atelier sur le secret professionnel
- Apports d'intervenants extérieurs sur l'usage du code de déontologie dans leur secteur et exercices - comparables à ceux de l'examen - sur des situations. Corrections collectives.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Le travail en atelier prépare à l'examen et est accompagné par l'intervenant
- Les exercices d'analyse préparent à la situation d'examen
- Sont mises à disposition des références de textes et d'articles

Ouvrages de référence

- BOUQUET B., *Ethique et travail social : une recherche de sens*, Paris, Dunod, 2003.
- LEDUC Y., *Déontologie de la relation à l'usager : dans les services et les établissements sociaux*, Paris, Dunod, 2000.

Une bibliographie des ouvrages traitant de questions déontologique ou éthiques est disponible à la Bibliothèque Centre Documentation

Supports

- Les différents codes de déontologie (disponibles à la Bibliothèque Centre Documentation).
- Notes des enseignants.
- Portefeuille de lecture

4. Modalités d'évaluation

Principe

En première session, réunis en petits groupes, disposant de leur portefeuille de lecture, les étudiant-e-s analysent une situation et rédigent un écrit commun (2h). Ils défendent ensuite oralement leur production devant l'enseignante et un intervenant invité (15 à 30mn).

En seconde session, mêmes consignes. Mais les étudiant-e-s peuvent présenter l'examen seul ou à plusieurs

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%

production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

Voir la fiche de l'Unité d'Enseignement

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ethique du travail social			
Code	11_SOAS2B21ASB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie-Claude LACROIX (marie-claude.lacroix@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les travailleurs sociaux sont aujourd'hui confrontés à des publics extrêmement diversifiés dont bon nombre sont marqués par les conséquences de la précarisation du travail ou même par la désaffiliation. L'exercice du travail social devient ainsi toujours plus complexe entraînant l'émergence de questions nouvelles qui demandent à repenser les repères qui balisent l'action sociale traditionnelle.

L'éthique est une branche de la philosophie qui s'occupe de réfléchir à ce qui permet de choisir telle ou telle action, ou, pour le dire autrement, qui s'interroge à propos de l'agir humain. Le cours d'Ethique du travail social a pour objectif de fournir des outils philosophiques permettant de réfléchir l'agir professionnel du travailleur social dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques d'action sociale.

Les objectifs du cours sont :

- rappeler ou découvrir la place de la dimension éthique dans le travail social.
- éclaircir les notions de valeur, de norme, de principes, de morale, d'éthique, d'éthique professionnelle..
- présenter et analyser différentes théories éthiques en resituant leurs fondements et leur traductions dans l'agir.
- montrer que le travail social s'inscrit dans une série de valeurs fondamentales. qui participent aux décisions d'agir.
- mettre ces outils de réflexion au travail dans des situations concrètes.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

- expliquer différentes théories éthiques en identifiant leurs fondements et en repérant leur impact dans l'agir professionnel ;
- situer la démarche de l'assistant social dans ses aspects éthiques;
- comprendre les rapports entre valeurs, normes, morale, éthique et déontologie en travail social ;
- développer une réflexion sur la portée éthique de l'agir professionnel en travail social.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Définition de l'éthique, sources de la préoccupation éthique, distinction entre éthique, morale et déontologie.
2. Approches de théories éthiques et de leurs fondements selon diverses écoles philosophiques (telles que éthique du sentiment, du devoir, du plaisir et de l'utilité, de la responsabilité, du « care ».....).
3. Les valeurs présentes dans le travail social et dans la formation des assistants sociaux.

4. L'agir professionnel et humain dans le travail social, considéré sous l'angle éthique.
5. Découverte et mise en débat des différentes approches et théories éthiques et application à l'aide d'exercices concrets.

Démarches d'apprentissage

Dans le cours alterneront des exposés magistraux avec des moments de synthèse et de questions-réponses, des échanges en petits groupes sur des situations concrètes amenant un questionnement sur les valeurs ; dans un travail collectif d'analyse de situations de terrain avec un ou plusieurs praticiens-enseignants, les étudiant-e-s bénéficieront également d'apports sur l'agir professionnel.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Approche pédagogique interactive.
- Co-construction d'une grille de lecture et d'analyse des situations travaillées.
- Travail en sous-groupes d'affinité.
- Plusieurs exercices similaires à la situation de l'examen seront expérimentés durant le cours

Ouvrages de référence

- ADORMO F.P., *Faut-il se soucier du « Care » ?*, Paris, ed. de l'Olivier, 2015.
- BENTHAM J., *Une introduction aux principes de morale et de législation (1789)*, Paris, Vrin, 2011.
- BILLIER, J.-C., *Introduction à l'éthique*, Paris, PUF, 2010.
- BOUQUET B., *Ethique et travail social. Une recherche de sens*, Paris, Dunod, 2003.
- CANTO-SPERBER M., *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale (2 volumes)*, Paris, PUF, 2004 (4ème édition).
- CANTO-SPERBER M., RUWEN O., *La philosophie morale*, PUF, 2004.
- DROIT R.-P., *L'éthique expliquée à tout le monde*, Paris, Seuil, 2009.
- FORTIN P. et al., *La construction du savoir éthique dans les pratiques professionnelles*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- GONIN A., JOUTHE E., "Ethique et travail social. Enjeux, concepts et aspects méthodologiques", in HARPER H., DORVILLE H., *Le travail social. Théories, méthodologies et pratiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013.
- HABERMAS J., *De l'éthique de la discussion*, Paris, Flammarion, 1999.
- HUME D., *Enquête sur l'entendement humain (1748) suivi de Enquête sur les principes de la morale (1751)*, Paris, Flammarion, 2008.
- HUME D., *La morale. Traité de la nature humaine III (1740)*, Paris, Flammarion, 1993.
- JONAS H., *Le principe responsabilité*, Paris, Flammarion, 2013.
- MODAK M et BONVIN J.-M. (sldr), *Reconnaître le care, un enjeu pour les pratiques professionnelles*, Lausanne, EESP, 2013.
- MERLIER P., *Philosophie et éthique en travail social*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2013.
- MÉTAYER M., *La philosophie éthique. Enjeux et débats*, Saint-Laurent, Editions du Renouveau pédagogique, 2002 (2ème édition).
- MILL J. S., *L'utilitarisme (1863)*, Paris, Flammarion, 2008.
- OGIER R., *L'éthique aujourd'hui. Maximalistes et minimalistes*, Paris, Gallimard, 2007.
- RAWLS J., *La justice comme équité. Une reformulation de Théorie de la justice*, Paris, La Découverte, 2008.
- RAWLS J., *Théorie de la justice*, Seuil, Points essais, 2009.
- RICOEUR P., *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1996, (Points essais).

Supports

- Exposés faits par l'enseignant, grilles, situations-types, schémas.
- Textes de référence distribués et/ou disponibles à la Bibliothèque Centre de documentation.
- Bibliographie sélective.

4. Modalités d'évaluation

Principe

En première session.

L'évaluation est basée d'une part sur un principe de restitution avec des questions relatives aux savoirs découverts en cours (connaissances philosophiques, discernement dans les concepts,...), d'autre part une réflexion et une créativité (pouvoir réfléchir et analyser, dans une perspective éthique, des situations pratiques en faisant le lien avec les connaissances philosophiques).

Il s'agit d'un examen oral où les étudiant-e-s se présentent par deux. Ils ont un temps pour préparer ensemble (sans disposer ni de leurs notes, ni de portefeuille de lecture) une question de restitution et une question de réflexion. L'enseignante veille à ce que les étudiant-e-s se répartissent équitablement la parole lors de la présentation des réponses. Une note commune est donnée aux deux étudiant-e-s

En seconde session.

Les consignes sont les mêmes. Les étudiant-e-s peuvent présenter leur examen oral, seul-e ou à deux.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exo	100			Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Voir la fiche de l'Unité d'Enseignement

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pratiques artistiques et travail social			
Code	11_SOAS2B21ASC	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Yannick MEULEWAETER (yannick.meulewaeter@helha.be) René BEAULIEU (rene.beaulieu@helha.be) Nicole DE KEYSER (nicole.de.keyser@helha.be) Bernadette HEINRICH (bernadette.heinrich@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Paul VERJANS (paul.verjans@helha.be)		
Coefficient de pondération		15	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours est conçu de façon à :

- Permettre à chacun-e d'entrer en contact avec sa propre créativité, de la mettre en valeur, d'en découvrir l'importance pour soi et pour les autres en expérimentant une pratique artistique.
- Mettre les étudiant-e-s en situation d'explorer l'articulation possible entre les pratiques artistiques et le travail social.
- Face à la multiplication des pratiques artistiques dans le champ du travail social, amener les étudiant-e-s à questionner les enjeux de cette articulation et à se positionner professionnellement à leur égard.

Les objectifs du cours sont :

- Percevoir les conditions d'émergence de la créativité personnelle, institutionnelle et sociétale
- Découvrir l'importance de la créativité dans le travail social
- Explorer l'articulation entre pratiques artistiques et travail social pour en identifier et en questionner les enjeux : occupationnel/découverte de ses potentialités, intégration/émancipation, résultat/processus, travail artistique/travail social...
- Se positionner professionnellement en regard de ces enjeux

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

- Identifier des **liens** qui existent entre pratiques artistiques et travail social
- Identifier des **enjeux** qui sous-tendent cette articulation
- Avoir un discours qui témoigne d'un **positionnement professionnel** par rapport à ces liens et enjeux.
- Construire un discours argumenté et un positionnement professionnel sur l'**importance de la créativité** en travail social,
- Pouvoir mettre des mots sur les effets, les apports, les freins rencontrés dans l'expérience tant au niveau personnel qu'au niveau du groupe et les comprendre
- Identifier les conditions à mettre en place pour engager un travail artistique dans un contexte de travail social
- Cerner la place spécifique de l'artiste et du travailleur social dans la perspective d'une collaboration

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Expérimentation d'une pratique artistique
- Exploration de l'articulation pratiques artistiques/travail social
- Identification des enjeux qui sous-tendent cette articulation

Démarches d'apprentissage

Les étudiant-e-s sont réparti-e-s par groupes. Chaque groupe a un-e titulaire de référence.

Le cours prend la forme d'un module de **2 jours et demi consécutifs**.

Il se découpe comme suit :

1. **Expérimentation d'une pratique artistique** - durée : 1 jour et demi (9 heures). Chaque groupe d'étudiant-e-s expérimente une pratique artistique avec un-e artiste. C'est l'occasion pour chacun-e d'entrer en contact avec sa propre créativité, de la mettre en valeur, d'en découvrir l'importance pour soi et pour les autres.
2. **Exploration de l'articulation pratiques artistiques/travail social** - durée : 1 demi-jour (3 heures) en présence de l'artiste. En faisant un retour sur l'expérimentation, les étudiant-e-s explorent l'articulation possible entre les pratiques artistiques et le travail social.
3. **Identification des enjeux qui sous-tendent cette articulation et construction d'un positionnement professionnel** - durée : 1 demi-jour (3 heures). Face à la multiplication des pratiques artistiques dans le champ du travail social, il s'agit d'amener les étudiant-e-s à questionner les enjeux de cette articulation et à se positionner professionnellement à leur égard.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'expérimentation sera mise en œuvre par un-e artiste professionnel-le ; un-e enseignant-e sera présent-e dans chaque groupe. Une attention sera portée aux dynamiques individuelles et collectives en jeu dans le processus.

L'expérimentation et le travail réflexif se réaliseront dans des groupes relativement restreints (25 étudiant-e-s) ce qui permettra, d'une part, à l'enseignant-e d'être disponible aux questions et aux demandes des étudiant-e-s et, d'autre part, à l'artiste de prendre en compte les singularités qui s'exprimeront.

Ouvrages de référence

Culture et démocratie et HELHa Cardijn, "Festif'art culture et travail social/ réenchanter le social" (dossier), in *Travailler le social*, n°45-46, 2013.

Les étudiant-e-s seront invité-e-s à se procurer ce document au Centre de Documentation.

Supports

Sans objet

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation prendra en compte la présence de l'étudiant-e et la réalisation d'un travail écrit individuel :

- A. La présence est obligatoire à l'ensemble du module (50% des points)
- B. Un travail écrit individuel de 5 pages est à réaliser sur base de l'expérience vécue (50% des points)

Pour toute absence de 1 ou 2 demi-journées :

Avec motif légitime : l'absence à la demi-journée ainsi justifiée n'aura pas d'impact sur la note de présence et le travail de 5 pages sur base de l'expérience vécue représentera 50% des points de l'activité.

Sans motif légitime : l'absence à la demi-journée, sans motif légitime, entraînera la perte d'un cinquième de la note de présence et le travail de 5 pages représentera 50% des points de l'activité.

Pour toute absence de 3 demi-journées ou plus :

Le travail écrit individuel à réaliser comportera 10 pages et reposera non pas sur l'expérience mais sur des ouvrages et textes de référence.

Avec motif légitime : le travail de 10 pages représentera 100% des points de l'activité.

Sans motif légitime : le volet « présences » équivaudra à « zéro » et le travail de 10 pages représentera 50% des points de l'activité.

Le non dépôt du travail écrit fera l'objet d'une mention « pas présenté » pour l'ensemble des points de l'activité d'apprentissage.

Les consignes précises pour le travail écrit individuel reposant soit sur l'expérience soit sur des ouvrages et textes de référence seront transmises aux étudiant-e-s au début du module et seront accessibles sur la plateforme Claroline.

Pour la 2^e session :

Toute note d'échec en 1^{re} session (quel qu'en soit le motif) fera en 2^e session l'objet d'un travail écrit de 10 pages (voir consignes transmises) portant sur des ouvrages et textes de référence et représentera 100% des points de l'activité d'apprentissage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

Voir la fiche de l'Unité d'Enseignement

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE		
Tél : +32 (0) 10 48 29 63	Fax :	Mail : social.ln.bac@helha.be
HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 45	Fax : +32 (0) 65 40 41 55	Mail : social.mons@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre (HD) 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 22 : Méthodologie du travail social 2			
Code	SOAS2B22AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	9 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Yannick MEULEWAETER (yannick.meulewaeter@helha.be) Maurizio CERCHIARI (maurizio.cerchiari@helha.be) Michel HANOT (michel.hanot@helha.be) Bernadette HEINRICH (bernadette.heinrich@helha.be) Nathalie MAHIEU (nathalie.mahieu@helha.be) Catherine MEURISSE (catherine.meurisse@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Paul VERJANS (paul.verjans@helha.be) <u>HELHa Mons - Campus</u> Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be) Véronique POURVEUR (veronique.pourveur@helha.be) Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be) Hélène DELCOURT (helene.delcourt1@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre</u> José Luis PINILLA OBLANCA (jose.luis.pinilla.oblanca@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)</u> Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) José Luis PINILLA OBLANCA (jose.luis.pinilla.oblanca@helha.be)		
Coefficient de pondération	90		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à l'acquisition par l'étudiant d'outils, de méthodes et de techniques utiles à l'intervention sociale dans ses dimensions individuelle, collective et communautaire. Elle permet à l'étudiant de penser et de structurer son action. Elle contribue ainsi au développement des savoirs, savoir-faire et savoir-être propres au travail social.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS1 Mise en place des conditions favorisant l'émergence, la restauration et le renforcement du lien social avec et entre les différents acteurs à tous les niveaux

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

FS4 Affirmation, défense et promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL

- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble

Compétence 3 INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.3 Exercer un jugement professionnel.
- 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX

- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.

Compétence 6 ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE

- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale
- 6.4 Favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés
- 6.5 Evaluer les méthodes, les pratiques, les actions entreprises, les résultats des actions et les effets du processus d'intervention
- 6.6 Clôturer l'intervention et la réorienter si nécessaire

Compétence 7 CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES

- 7.1 Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
- 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles
- 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes

Compétence 8 Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation

- 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
- 8.2 Mener des actions de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation et s'y investir.
- 8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.
- 8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Analyser une situation sociale et une intervention en explorant différents niveaux : individuel, relationnel, groupal, organisationnel, institutionnel et sociétal
- II. Identifier et analyser les différentes phases du processus global d'intervention
- III. Expérimenter en « micro enseignement » les outils, techniques et méthodes d'intervention
- IV. Donner du sens au choix des méthodes
- V. Mobiliser des habiletés relationnelles nécessaires à l'exercice du métier

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : UE23

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

+ HELHa Louvain-la-

Neuve

SOAS2B22ASA	Méthodologie intégrée du travail social	90 h / 9 C
-------------	---	------------

+ HELHa Mons -

Campus

SOAS2B22ASB	Travail social individualisé 2	30 h / 3 C
-------------	--------------------------------	------------

SOAS2B22ASC	Travail social de groupe 2	30 h / 3 C
-------------	----------------------------	------------

SOAS2B22ASD	Travail social communautaire	30 h / 3 C
-------------	------------------------------	------------

+ HELHa Montignies-

sur-Sambre

SOAS2B22ASE	Méthodologie du travail social individuel	45 h / 4.5 C
-------------	---	--------------

SOAS2B22ASF	Méthodologie du travail social de groupe et de l'action collective	45 h / 4.5 C
-------------	--	--------------

+ HELHa Montignies-

sur-Sambre (HD)

SOAS2B22ASG	Méthodologie du travail social individuel	45 h / 4.5 C
-------------	---	--------------

SOAS2B22ASH	Méthodologie du travail social de groupe et de l'action collective	45 h / 4.5 C
-------------	--	--------------

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 90 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Louvain-la-

Neuve

SOAS2B22ASA	Méthodologie intégrée du travail social	90
-------------	---	----

+ HELHa Mons -

Campus

SOAS2B22ASB	Travail social individualisé 2	30
-------------	--------------------------------	----

SOAS2B22ASC	Travail social de groupe 2	30
-------------	----------------------------	----

SOAS2B22ASD	Travail social communautaire	30
-------------	------------------------------	----

+ HELHa Montignies-

sur-Sambre

SOAS2B22ASE	Méthodologie du travail social individuel	45
-------------	---	----

SOAS2B22ASF	Méthodologie du travail social de groupe et de l'action collective	45
-------------	--	----

+ HELHa Montignies-

sur-Sambre (HD)

SOAS2B22ASG	Méthodologie du travail social individuel	45
-------------	---	----

SOAS2B22ASH	Méthodologie du travail social de groupe et de l'action collective	45
-------------	--	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 9/60 du Bloc 2.

Pour Mons et Montignies sur Sambre

Principe général : la note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. **En cas de note de moins de 10/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE**, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. **En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude)** dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre,

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE,
pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage;
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle reportée pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE);
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Méthodologie intégrée du travail social			
Code	11_SOAS2B22ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	9 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Yannick MEULEWAETER (yannick.meulewaeter@helha.be) Maurizio CERCHIARI (maurizio.cerchiari@helha.be) Michel HANOT (michel.hanot@helha.be) Bernadette HEINRICH (bernadette.heinrich@helha.be) Nathalie MAHIEU (nathalie.mahieu@helha.be) Catherine MEURISSE (catherine.meurisse@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Paul VERJANS (paul.verjans@helha.be)		
Coefficient de pondération	90		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La méthodologie du travail social se veut avant tout une étude critique des méthodes utilisées dans le travail social ou, comme dans toutes les sciences humaines, l'affectif et les préjugés risquent de supplanter la raison et l'analyse. Elle n'est pas l'apprentissage d'outils ou de techniques ayant trait respectivement au recueil des données, au diagnostic, à l'intervention proprement dite et à l'évaluation des résultats obtenus.

Le cours de méthodologie est un lieu où l'on complète et synthétise les différents apprentissages en même temps qu'un lieu où on initie à une démarche méthodologique intégrée qui fonde identité et compétence professionnelles.

Les objectifs du cours sont :

1. Revenir sur l'expérience et les observations pour dire, questionner et vérifier la cohérence logique du processus d'intervention à chacune des étapes de son déroulement.
2. Identifier les modèles scientifiques et théoriques ainsi que les fondements éthiques et personnels qui animent l'intervention, y compris ce que cela implique comme regard critique.
3. Interroger les pratiques de l'assistant social du point de vue de leurs significations et effets.
4. Prendre conscience de l'impact sur la perception et sur l'action de l'affectif et de l'émotionnel inhérents à la rencontre avec l'autre et au travail social.
5. Aider à la construction progressive d'une identité professionnelle reposant sur des finalités identifiées ainsi que sur des procédures et méthodes fondées tant théoriquement que pratiquement.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

- Analyser une réalité sociale et une intervention dans toute leur complexité en intégrant les différents niveaux (individuel, relationnel, groupal, institutionnel et sociétal)
- Construire un positionnement personnel et professionnel
- Développer un recul critique et questionner ses hypothèses en les confrontant à une diversité de sources et de points de vue
- Au niveau de l'intervention :
 - identifier les différents acteurs, en tenant compte de leurs ressources,

- impliquer les personnes concernées dans la définition des problèmes et des solutions envisagées.
- Faire preuve de rigueur quant à la présence, ponctualité et remise des travaux dans les délais
- Structurer son discours et son action de façon méthodique
- Exprimer clairement son point de vue, ses réflexions sous forme écrite et orale
- S'inscrire et s'impliquer dans une dynamique collective (s'impliquer dans les exercices en groupe et débats, s'enrichir du point de vue des autres, respecter la parole des autres)
- Animer un groupe

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

La méthodologie du travail social se veut avant tout une étude critique des méthodes utilisées dans le travail social ou, comme dans toutes les sciences humaines, l'affectif et les préjugés risquent de supplanter la raison et l'analyse. Elle n'est pas l'apprentissage d'outils ou de techniques ayant trait respectivement au recueil des données, au diagnostic, à l'intervention proprement dite et à l'évaluation des résultats obtenus.

Le cours de méthodologie est un lieu où l'on complète et synthétise les différents apprentissages en même temps qu'un lieu où on initie à une démarche méthodologique intégrée qui fonde identité et compétence professionnelles.

Démarches d'apprentissage

La relation individuelle et collective qui unit les formateurs-trices aux étudiant-e-s en formation s'organise sur la base du principe de l'unité pédagogique constituée par le cours de méthodologie d'une part, et les activités d'intégration professionnelle (les supervisions individuelles et l'encadrement des stages) d'autre part. Ceci constitue une démarche pédagogique globale.

La démarche se veut inductive et interactive.

Elle laisse une large place à la parole de l'étudiant-e, à la construction d'un regard personnel et professionnel et à l'élaboration d'une analyse.

Dispositifs d'aide à la réussite

La taille des groupes est en moyenne de 14 étudiant-e-s.

Du point de vue de son déroulement, ce cours fait alterner différentes démarches : exposés magistraux, appropriation d'outils théoriques (grilles de lecture, d'analyse), exercices structurés, études de cas, travail en sous-groupes, méthodes d'animation de groupe (jeux de rôle...), invitation de professionnels, visite d'institutions ou d'expositions en lien avec une réalité sociale, participation à une journée d'étude, etc.

Conjointement à la diversité des démarches précitées qui favorisent l'implication et la participation de l'étudiant-e, plusieurs dispositifs pédagogiques en favorisent également la réussite :

- les supervisions individuelles
- le feed-back individualisé et/ou collectif des travaux
- la remédiation encadrée et personnalisée des travaux
- l'évaluation continue des apprentissages

Ouvrages de référence

Chaque MFP communiquera, dans le cadre de son cours, les ouvrages de référence qui sont les siens.

Supports

Le travail autonome de l'étudiant-e comprend des travaux écrits, des lectures, l'analyse de livres ou de documents, des recherches personnelles ou de groupes, la préparation d'une animation de groupe ou d'un débat sur un point d'actualité (une question sociale). Ce sont autant d'éléments qui contribuent à la réflexion personnelle : constitution d'une bibliographie commentée, rédaction de fiches de lecture, recueil d'articles sur l'actualité sociale...

4. Modalités d'évaluation

Principe

1^{ère} session

Présence/participation **et/ou** travaux **et/ou** examen (écrit ou oral) selon les modalités particulières de chaque MFP.

Chaque MFP communiquera par écrit à son groupe d'étudiant-e-s :

- les modalités et critères pour l'évaluation
- les modalités et consignes spécifiques pour la réalisation des travaux
- la part relative des notes de participation, travaux et éventuel examen écrit ou oral

2^{ème} session

De même, en cas d'ajournement à l'évaluation de septembre, les modalités, consignes et parties de l'évaluation à représenter seront spécifiées par le MFP.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 90

Dispositions complémentaires

Modalités d'évaluation précisée par le MFP

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE		
Tél : +32 (0) 10 48 29 63	Fax :	Mail : social.ln.bac@helha.be
HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 45	Fax : +32 (0) 65 40 41 55	Mail : social.mons@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre (HD) 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 23 : Activités d'intégration professionnelle 2			
Code	SOAS2B23AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	19 C	Volume horaire	300 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Yannick MEULEWAETER (yannick.meulewaeter@helha.be) Maurizio CERCHIARI (maurizio.cerchiari@helha.be) Michel HANOT (michel.hanot@helha.be) Bernadette HEINRICH (bernadette.heinrich@helha.be) Nathalie MAHIEU (nathalie.mahieu@helha.be) Catherine MEURISSE (catherine.meurisse@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Paul VERJANS (paul.verjans@helha.be) <u>HELHa Mons - Campus</u> Véronique POURVEUR (veronique.pourveur@helha.be) Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be) Sarah AOUF (sarah.aouf@helha.be) Elène BOULOUGOURIS (elene.boulougouris@helha.be) Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be) Nathalie COURTOIS (nathalie.courtois@helha.be) Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be) Hélène DELCOURT (helene.delcourt1@helha.be) Christelle DERONNE (christelle.deronne@helha.be) Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be) Anne-Marie DUHAYON (anne-marie.duhayon@helha.be) Philippe DUQUENOIS (philippe.duquenois@helha.be) Eric GENOT (eric.genot@helha.be) Marie-Ange HUNT (marie-ange.hunt@helha.be) Bérengère JUVENT (berengere.juvent@helha.be) Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be) Marie-Anne LARDINOIS (marie-anne.lardinois@helha.be) Monique LESTIENNE (monique.lestienne@helha.be) Véronique MARTELAERE (veronique.martelaere@helha.be) Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be) Sylvie MOLLE (sylvie.molle@helha.be) Sylvie NEF (sylvie.nef@helha.be) Brigitte PETIT (brigitte.petit@helha.be) Daniel SINNESAEEL (daniel.sinnesael@helha.be) Aurore STRAPPAZON (aurore.strappazon@helha.be) Thérèse TAMBOUR (therese.tambour@helha.be) Isabelle TAILDON (isabelle.taildon@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre</u>		

	Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) HELHa Montignies-sur-Sambre (HD) Marcelline LABOIS (marcelline.labois@helha.be)
Coefficient de pondération	190
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement permet de faire l'apprentissage et l'expérimentation progressifs du métier d'assistant social dans un contexte professionnel. Elle permet de mettre au travail la dimension professionnelle de la relation avec les personnes, les groupes et les communautés. Elle vise à développer chez l'étudiant des capacités d'analyse et de compréhension de la population, de l'institution et du secteur d'intervention. Elle soutient une démarche de réflexion et de remise en question centrée sur la pratique.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s):

FS1 Mise en place des conditions favorisant l'émergence, la restauration et le renforcement du lien social avec et entre les différents acteurs à tous les niveaux

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

FS4 Affirmation, défense et promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.3 Exercer un jugement professionnel.
- 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.

- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
 - 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale
 - 6.4 Favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés
 - 6.5 Evaluer les méthodes, les pratiques, les actions entreprises, les résultats des actions et les effets du processus d'intervention
 - 6.6 Clôturer l'intervention et la réorienter si nécessaire
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.1 Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
 - 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
 - 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles
 - 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
 - 8.2 Mener des actions de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation et s'y investir.
 - 8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.
 - 8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Construire et gérer des relations professionnelles
- II. Identifier et comprendre le contexte d'intervention, la population, l'institution et le secteur
- III. Identifier les phases du processus d'intervention et mettre en œuvre certaines d'entre elles
- IV. Expérimenter les outils, techniques et méthodes d'intervention
- V. Acquérir une méthodologie professionnelle et la questionner en vue de construire son identité professionnelle

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : UE12
 Corequis pour cette UE : UE22

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B23ASA	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	300 h / 19 C
+ HELHa Mons - Campus		
SOAS2B23ASB	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	280 h / 14 C
SOAS2B23ASC	Rapport de stage 2	20 h / 5 C
+ HELHa Montignies-sur-Sambre		
SOAS2B23ASD	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	300 h / 19 C
+ HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)		
SOAS2B23ASA	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	300 h / 19 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 190 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B23ASA	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	190
+ HELHa Mons - Campus		

SOAS2B23ASB	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	140
SOAS2B23ASC	Rapport de stage 2	50
+ HELHa Montignies-sur-Sambre		
SOAS2B23ASD	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	190
+ HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)		
SOAS2B23ASA	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	190

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 19/60 du Bloc 2.

La note de l'UE 23 « Activités d'intégration professionnelle 2 » est fixée à l'issue du 2e quadrimestre.

Elle est fixée selon les modalités spécifiques précisées dans le « règlement des stages » du département.

Une note d'échec dans l'UE 23 « Activités d'intégration professionnelle 2 » peut faire l'objet d'une **remédiation** entre la délibération du 2e quadrimestre et la délibération du 3e quadrimestre dans les situations où elle peut prendre comme modalité la réalisation et/ou l'approfondissement de travaux. Par contre, pour des raisons impératives d'organisation, une note d'échec en Activités d'intégration Professionnelle ne peut donner lieu à remédiation quand un complément de stage ou un nouveau stage supervisé est nécessaire. Dans ce cas, la note d'échec est reportée comme telle pour la délibération du 3e quadrimestre.

Pour Mons, Dispositions complémentaires dans la fiche descriptive de l'UE 23.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP 2 (stage 2 et supervisions)			
Code	11_SOAS2B23ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	19 C	Volume horaire	300 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Yannick MEULEWAETER (yannick.meulewaeter@helha.be) Maurizio CERCHIARI (maurizio.cerchiari@helha.be) Michel HANOT (michel.hanot@helha.be) Bernadette HEINRICH (bernadette.heinrich@helha.be) Nathalie MAHIEU (nathalie.mahieu@helha.be) Catherine MEURISSE (catherine.meurisse@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Paul VERJANS (paul.verjans@helha.be)		
Coefficient de pondération		190	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Les AIP (Activités d'Intégration Professionnelle) recouvrent toutes les activités liées à la formation pratique de l'étudiant-e à savoir le stage, les temps de rencontres et les supervisions individuelles avec le Maître de Formation Pratique (MFP).

A ce titre :

- La recherche de stage s'inscrit dans un processus dans lequel l'étudiant-e se met en recherche d'un stage qui corresponde au mieux à son projet de formation.
- Le stage est l'élément pivot des activités d'intégration professionnelle.
- La supervision individuelle est un lieu et un moyen de recul critique, de questionnement et de confrontation autour de la pratique professionnelle et constitue, par là même, une activité pédagogique sur mesure, adaptée aux expériences particulières vécues par l'étudiant-e.

Les objectifs du cours sont :

Six balises viennent structurer les activités d'intégration professionnelle pendant les trois années de la formation. Chaque balise recouvre un domaine de compétence particulier qui se traduit dans la poursuite d'un objectif général. On dénombre donc 6 objectifs :

- Balise 1 : Se construire comme acteur professionnel
- Balise 2 : Expérimenter et questionner la relation professionnelle dans ses aspects individuels et collectifs
- Balise 3 : S'inscrire dans une démarche de compréhension d'une population
- Balise 4 : S'inscrire dans une démarche de compréhension d'une institution
- Balise 5 : S'inscrire dans une démarche de compréhension du secteur dans lequel se trouve l'institution de stage
- Balise 6 : S'intégrer de manière critique dans une institution sociale

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

Balise 1

- Identifier et travailler ses ressources personnelles affectives et intellectuelles et ses limites personnelles affectives et

intellectuelles

- Prendre en compte les éléments de l'évaluation des AIP en 1ère
- Prendre conscience de sa trajectoire sociale
- Confronter son propre cadre de référence à celui de l'autre
- Découvrir les différents aspects de sa responsabilité professionnelle
- Prendre en charge personnellement et activement sa formation et son stage

Balise 2

- Mettre au travail sa capacité à entrer en relation, sa manière d'être en relation et la dynamique relationnelle en général
- Mettre au travail la dimension professionnelle de la relation notamment son mandat et ses attitudes professionnelles dans le rapport à l'institution, à la population et aux autres intervenants
- Prendre connaissance des différents profils d'assistants sociaux et de travailleurs sociaux
- Clarifier sa conception du travail social : ses fondements, ses transformations, son impact sur la relation professionnelle

Balise 3

- Analyser, comprendre les différents aspects d'une population
- Identifier les différentes caractéristiques, ressources, compétences, savoirs de la population
- Etre attentif à ce que les personnes disent d'elles-mêmes et prendre en compte les initiatives individuelles et collectives que cette population met en œuvre en dehors des interventions institutionnelles
- Rechercher et comprendre les déterminants économiques, sociaux, culturels, psychologiques qui pèsent sur la population et conditionnent sa problématique.
- Comprendre les processus individuels et collectifs (histoire, trajectoires, exclusions, relégations...) qui ont abouti à la situation actuelle de cette population.
- Sur base des 5 acquis précédents, approcher la problématique d'une population

Balise 4

- Mettre à jour et expliciter les dimensions organisationnelles de l'institution : ses finalité(s), objectifs, son organisation (division du travail, condition de travail, etc.), ses activités / services proposés, les modes de participation des usagers dans les pratiques de travail social, les ressources (humaines, matérielles, législatives, etc.), les collaborations et/ou participation à des réseaux, l'histoire institutionnelle, les motivations des acteurs lors de la création de l'institution et les motivations actuelles
- Repérer et comprendre les représentations institutionnelles à propos de la population.
- Percevoir les modes de fonctionnement en tant que choix dans la mise en œuvre d'options / d'orientations
- Saisir les enjeux organisationnels par une prise de distance par rapport aux pratiques habituelles (concordance et/ou décalage entre discours et pratiques) et par une analyse de l'articulation des différentes dimensions organisationnelles

Balise 5

- Mettre en lumière le contexte social, économique, politique, géographique, etc. du secteur et plus particulièrement les mécanismes à l'origine de la situation vécue par les usagers
- Identifier la place de l'institution dans ce contexte
- Identifier les acteurs ainsi que leurs intérêts et valeurs
- Identifier les enjeux du secteur (concordance et/ou décalage entre discours et pratiques)
- Se situer professionnellement face à ces enjeux

Balise 6

- Elaborer le contrat de stage en tenant compte du projet personnel de formation, des attentes de l'institution de stage et des attentes de l'Institut Cardijn
- Réaliser les objectifs précisés dans le contrat de stage
- Organiser son temps de travail de manière efficace
- Acquérir les connaissances nécessaires à la mise en œuvre du travail social dans l'institution
- S'approprier les pratiques : comprendre, maîtriser (en restant critique) les techniques de base du travail social dans le secteur.
- Trouver sa place, collaborer, travailler en équipe
- Respecter les règles et les procédures et pouvoir les questionner
- Tenir compte de la complexité des situations questionnantes vécues par la population et des pratiques institutionnelles, et pouvoir les analyser de manière approfondie
- Identifier les phases du processus d'intervention et en expérimenter certains aspects
- Associer les usagers à ce processus
- Communiquer par écrit et/ou par oral
- Confronter et questionner sa pratique professionnelle

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le stage commence mi-octobre et se termine mi-mars. Sa durée est de 42 jours répartis sur deux jours par semaine (jeudi et vendredi). Il comporte également deux semaines complètes : l'une début novembre, l'autre fin février.

Le Maître de Formation Pratique consacre 14 heures de supervisions individuelles par année à chaque étudiant-e.

Démarches d'apprentissage

L'Institut Cardijn offre à l'étudiant-e un cadre dans lequel s'articulent étroitement l'expérience de terrain dans un lieu de stage, la mise à distance de cette expérience et l'apport de repères méthodologiques alimentant l'expérience.

Cette articulation est assurée, dans le cadre de ce que nous appelons l'unité pédagogique, par un Maître de Formation Pratique (MFP) qui a en charge à la fois l'accompagnement des activités d'intégration professionnelle et le cours de Méthodologie du Travail Social.

Dispositifs d'aide à la réussite

- La supervision individuelle et la méthodologie en groupes restreints : elles offrent les meilleures garanties d'une formation adaptée aux potentialités de chacun et valorisée par la variété des situations et sujets abordés.
- L'accompagnement personnalisé du Maître de Formation Pratique : rendu possible et favorisé par le cadre de l'unité pédagogique qui confère à chaque MFP l'encadrement et le suivi d'une quinzaine d'étudiant-e-s tout au long de l'année.
- Les AIP relèvent d'un processus d'évaluation continue. A ce titre, les travaux demandés en cours d'année font l'objet d'un feed-back oral par le MFP et peuvent être améliorés.

Ouvrages de référence

-

Supports

- Le livret de présentation du stage de B2 Assistant social
- La convention et le contrat de stage
- Le règlement des stages de l'Institut Cardijn 2016-17
- Le document de référence pour l'évaluation des AIP 2

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les critères d'évaluation des Activités d'Intégration Professionnelle sont définis par les balises AIP. Il s'agit des capacités de l'étudiant-e à satisfaire aux objectifs contenus dans les balises.

En B2, l'accent est mis sur l'analyse de situation sociale, de l'institution et sur l'intégration dans celle-ci. Il s'agit d'être particulièrement attentif aux capacités transversales suivantes :

- la capacité d'adopter une attitude professionnelle
- la capacité d'adopter une démarche réflexive y compris sur sa propre pratique;

Supports d'évaluation

Par *supports*, il faut entendre l'ensemble des moments pédagogiques et des écrits qui se rapportent aux AIP, à savoir :

- le contrat de stage ;
- les travaux demandés par le MFP ;
- les supervisions et les éventuels écrits ou démarches que l'étudiant-e peut être amené-e à produire pour la préparation des supervisions, pour en garder des traces... et la prise en compte des éléments discutés dans celles-ci ;
- l'évaluation qualitative du stage réalisée par le maître de stage ;
- l'évaluation qualitative réalisée par l'étudiant ;

- la rencontre entre l'étudiant-e, le maître de stage et le MFP.

Le MFP attribue une notation *globale* pour les Activités d'Intégration Professionnelle sur base des critères et des supports cités ci-dessus.

Pour plus d'information, **voir le document de référence pour l'évaluation des AIP 2.**

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	100	Evc	100
Période d'évaluation						

Evc = Évaluation continue

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 190

Dispositions complémentaires

Voir règlement des stages et document pour l'évaluation des AIP

Une note d'échec dans les Activités d'Intégration Professionnelle peut faire l'objet d'une remédiation entre la délibération de juin et la délibération de septembre dans les situations où elle peut prendre comme modalité la réalisation et/ou l'approfondissement de travaux. Par contre, pour des raisons impératives d'organisation, une note d'échec en Activités d'Intégration Professionnelle ne peut donner lieu à remédiation quand un complément de stage ou un nouveau stage supervisé est nécessaire. Dans ce cas, la note d'échec est reportée comme telle pour la délibération de septembre.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).